



Exploration Brunswick inc.

États financiers consolidés

**Pour les exercices terminés les
31 décembre 2022 et 2021**

En dollars canadiens

Rapport de l'auditeur indépendant

Aux actionnaires de
Brunswick Exploration Inc.

**Raymond Chabot
Grant Thornton S.E.N.C.R.L.**
Bureau 2000
Tour de la Banque Nationale
600, rue De La Gauchetière Ouest
Montréal (Québec)
H3B 4L8

T 514 878-2691

Opinion

Nous avons effectué l'audit des états financiers consolidés de la société Brunswick Exploration Inc. (ci-après « la société »), qui comprennent les états consolidés de la situation financière aux 31 décembre 2022 et 2021 et les états consolidés des résultats et du résultat global, les états consolidés des capitaux propres et les états consolidés des flux de trésorerie pour les exercices terminés à ces dates, ainsi que les notes complémentaires, y compris le résumé des principales méthodes comptables.

À notre avis, les états financiers consolidés ci-joints donnent, dans tous leurs aspects significatifs, une image fidèle de la situation financière de la société aux 31 décembre 2022 et 2021 ainsi que de sa performance financière et de ses flux de trésorerie pour les exercices terminés à ces dates, conformément aux Normes internationales d'information financière (IFRS).

Fondement de l'opinion

Nous avons effectué notre audit conformément aux normes d'audit généralement reconnues du Canada. Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont plus amplement décrites dans la section « Responsabilités de l'auditeur à l'égard de l'audit des états financiers consolidés » du présent rapport. Nous sommes indépendants de la société conformément aux règles de déontologie qui s'appliquent à notre audit des états financiers consolidés au Canada et nous nous sommes acquittés des autres responsabilités déontologiques qui nous incombent selon ces règles. Nous estimons que les éléments probants que nous avons obtenus sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Incertitude significative liée à la continuité d'exploitation

Nous attirons l'attention sur la note 1 des états financiers consolidés, qui indique l'existence d'une incertitude significative susceptible de jeter un doute important sur la capacité de la société de poursuivre son exploitation. Notre opinion n'est pas modifiée à l'égard de ce point.

Questions clés de l'audit

Les questions clés de l'audit sont les questions qui, selon notre jugement professionnel, ont été les plus importantes dans l'audit des états financiers consolidés de la période considérée. Ces questions ont été traitées dans le contexte de notre audit des états financiers consolidés pris dans leur ensemble et aux fins de la formation de notre opinion sur ceux-ci, et nous n'exprimons pas une opinion distincte sur ces questions. Outre la question décrite dans la section « Incertitude significative liée à la continuité de l'exploitation », nous avons déterminé que la question décrite ci-après constitue la question clé de l'audit qui doit être communiquée dans notre rapport.

Évaluation de la valeur recouvrable des actifs d'exploration et d'évaluation

Tel que décrit dans la note 3 des états financiers consolidés, les actifs d'exploration et d'évaluation font l'objet d'un test de dépréciation lorsque des faits et circonstances suggèrent que leur valeur comptable peut excéder leur valeur recouvrable. Lorsque les faits et circonstances suggèrent que la valeur comptable excède la valeur recouvrable, la société effectue un test de dépréciation. Nous avons identifié que l'évaluation de la valeur recouvrable des actifs d'exploration et d'évaluation est une question clé de l'audit.

Raisons pour lesquelles il s'agit d'une question clé de l'audit

Cette analyse de la valeur recouvrable des actifs d'exploration et d'évaluation a été importante pour notre audit considérant que l'analyse des indicateurs de dépréciation effectuée par la direction est subjective et requiert du jugement. De plus, le test de dépréciation effectué par la société a entraîné une charge de dépréciation de 4 308 284 \$, tel que décrit à la note 9.

Façon dont la question a été traitée dans le cadre de l'audit

Nos procédures d'audit relatives à l'évaluation par la société du caractère recouvrable des actifs d'exploration et d'évaluation ont consisté, entre autres, en ce qui suit :

- nous avons analysé le processus établi par la direction pour déterminer si des indicateurs de dépréciation étaient survenus;
- nous avons inspecté les registres des gouvernements pour nous assurer de la validité des titres miniers détenus par la société pour ses propriétés minières. Si un droit ou titre minier était expiré à la fin de l'exercice ou s'il expirait dans un avenir rapproché, nous avons analysé l'intention de la direction de renouveler ce droit ou titre minier et sa capacité à le faire;
- nous avons analysé le budget des dépenses d'exploration et d'évaluation ainsi que les plans établis pour les prochaines années afin d'évaluer l'intention de la direction de continuer à effectuer des travaux d'exploration et d'évaluation;

- nous avons analysé l'information incluse dans les communiqués de presse de la société, les procès-verbaux du conseil d'administration et les communications internes de la direction et du conseil d'administration afin d'évaluer s'il y avait d'autres situations indiquant que la valeur comptable pourrait ne pas être recouvrable.

Informations autres que les états financiers consolidés et le rapport de l'auditeur sur ces états

La responsabilité des autres informations incombe à la direction. Les autres informations se composent des informations contenues dans le rapport de gestion.

Notre opinion sur les états financiers consolidés ne s'étend pas aux autres informations et nous n'exprimons aucune forme d'assurance que ce soit sur ces informations. En ce qui concerne notre audit des états financiers consolidés, notre responsabilité consiste à lire les autres informations et, ce faisant, à apprécier s'il existe une incohérence significative entre celles-ci et les états financiers consolidés ou la connaissance que nous avons acquise au cours de l'audit, ou encore si les autres informations semblent autrement comporter une anomalie significative.

Nous avons obtenu le rapport de gestion avant la date du présent rapport. Si, à la lumière des travaux que nous avons effectués sur les autres informations, nous concluons à la présence d'une anomalie significative dans celles-ci, nous sommes tenus de signaler ce fait dans le présent rapport. Nous n'avons rien à signaler à cet égard.

Responsabilités de la direction et des responsables de la gouvernance à l'égard des états financiers consolidés

La direction est responsable de la préparation et de la présentation fidèle des états financiers consolidés conformément aux Normes internationales d'information financière (IFRS), ainsi que du contrôle interne qu'elle considère comme nécessaire pour permettre la préparation d'états financiers consolidés exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs.

Lors de la préparation des états financiers consolidés, c'est à la direction qu'il incombe d'évaluer la capacité de la société à poursuivre son exploitation, de communiquer, le cas échéant, les questions relatives à la continuité de l'exploitation et d'appliquer le principe comptable de continuité d'exploitation, sauf si la direction a l'intention de liquider la société ou de cesser son activité, ou si aucune autre solution réaliste ne s'offre à elle.

Il incombe aux responsables de la gouvernance de surveiller le processus d'information financière de la société.

Responsabilités de l'auditeur à l'égard de l'audit des états financiers consolidés

Nos objectifs sont d'obtenir l'assurance raisonnable que les états financiers consolidés pris dans leur ensemble sont exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, et de délivrer un rapport de l'auditeur contenant notre opinion. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé

d'assurance, qui ne garantit toutefois pas qu'un audit réalisé conformément aux normes d'audit généralement reconnues du Canada permettra toujours de détecter toute anomalie significative qui pourrait exister. Les anomalies peuvent résulter de fraudes ou d'erreurs et elles sont considérées comme significatives lorsqu'il est raisonnable de s'attendre à ce qu'elles, individuellement ou collectivement, puissent influencer sur les décisions économiques que les utilisateurs des états financiers consolidés prennent en se fondant sur ceux-ci.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'audit généralement reconnues du Canada, nous exerçons notre jugement professionnel et faisons preuve d'esprit critique tout au long de cet audit. En outre :

- nous identifions et évaluons les risques que les états financiers consolidés comportent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, concevons et mettons en œuvre des procédures d'audit en réponse à ces risques, et réunissons des éléments probants suffisants et appropriés pour fonder notre opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative résultant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne;
- nous acquérons une compréhension des éléments du contrôle interne pertinents pour l'audit afin de concevoir des procédures d'audit appropriées aux circonstances, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne de la société;
- nous apprécions le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, de même que des informations y afférentes fournies par cette dernière;
- nous tirons une conclusion quant au caractère approprié de l'utilisation par la direction du principe comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments probants obtenus, quant à l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou situations susceptibles de jeter un doute important sur la capacité de la société à poursuivre son exploitation. Si nous concluons à l'existence d'une incertitude significative, nous sommes tenus d'attirer l'attention des lecteurs de notre rapport sur les informations fournies dans les états financiers consolidés au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas adéquates, d'exprimer une opinion modifiée. Nos conclusions s'appuient sur les éléments probants obtenus jusqu'à la date de notre rapport. Des événements ou situations futurs pourraient par ailleurs amener la société à cesser son exploitation;
- nous évaluons la présentation d'ensemble, la structure et le contenu des états financiers consolidés, y compris les informations fournies dans les notes, et apprécions si les états financiers consolidés représentent les opérations et événements sous-jacents d'une manière propre à donner une image fidèle;

- nous obtenons des éléments probants suffisants et appropriés concernant l'information financière des entités et activités du groupe pour exprimer une opinion sur les états financiers consolidés. Nous sommes responsables de la direction, de la supervision et de la réalisation de l'audit du groupe, et assumons l'entière responsabilité de notre opinion d'audit.

Nous communiquons aux responsables de la gouvernance notamment l'étendue et le calendrier prévus des travaux d'audit et nos constatations importantes, y compris toute déficience importante du contrôle interne que nous aurions relevée au cours de notre audit.

Nous fournissons également aux responsables de la gouvernance une déclaration précisant que nous nous sommes conformés aux règles de déontologie pertinentes concernant l'indépendance, et leur communiquons toutes les relations et les autres facteurs qui peuvent raisonnablement être considérés comme susceptibles d'avoir des incidences sur notre indépendance ainsi que les sauvegardes connexes, s'il y a lieu.

Parmi les questions communiquées aux responsables de la gouvernance, nous déterminons quelles ont été les plus importantes dans l'audit des états financiers consolidés de la période considérée : ce sont les questions clés de l'audit. Nous décrivons ces questions dans notre rapport, sauf si des textes légaux ou réglementaires en empêchent la publication ou si, dans des circonstances extrêmement rares, nous déterminons que nous ne devrions pas communiquer une question dans notre rapport parce que l'on peut raisonnablement s'attendre à ce que les conséquences néfastes de la communication de cette question dépassent les avantages pour l'intérêt public.

L'associée responsable de la mission d'audit au terme de laquelle le présent rapport de l'auditeur indépendant est délivré est Karine Desrochers.

*Raymond Chabot Grant Thornton S.E. N.C. R. L.*¹

Montréal
Le 26 avril 2023

¹ CPA auditeur, permis de comptabilité publique n° A127023

Exploration Brunswick inc.

États consolidés de la situation financière

<i>(en dollars canadiens)</i>	31 décembre 2022	31 décembre 2021
	\$	\$
ACTIFS		
<u>Courants</u>		
Trésorerie et équivalents de trésorerie (note 8)	8 053 328	1 489 286
Taxes de vente à recevoir	180 692	659 911
Autres effets à recevoir de parties liées	84 304	67 211
Charges payées d'avance et dépôts	161 909	91 642
	8 480 233	2 308 050
<u>Non courants</u>		
Actifs d'exploration et d'évaluation (note 9)	2 993 950	3 871 643
Actifs au titre de droits d'utilisation	42 500	85 000
Équipement et actifs incorporels	42 439	23 708
TOTAL DES ACTIFS	11 559 122	6 288 401
PASSIFS		
<u>Courants</u>		
Comptes fournisseurs et frais courus	496 822	812 170
Tranche à court terme des débentures convertibles (note 10)	301 779	264 865
Prime différée sur les actions accréditives (note 12)	671 108	-
	1 469 709	1 077 035
<u>Non courants</u>		
Débentures convertibles (note 10)	-	301 779
Obligations locatives	42 500	85 000
TOTAL DES PASSIFS	1 512 209	1 463 814
CAPITAUX PROPRES		
Capital-actions	33 655 545	23 148 277
Bons de souscription	1 274 117	579 614
Options d'achat d'actions	622 460	417 232
Surplus d'apport	2 539 929	2 510 607
Déficit	(28 045 138)	(21 831 143)
Capitaux propres attribuables aux actionnaires	10 046 913	4 824 587
TOTAL DES PASSIFS ET CAPITAUX PROPRES	11 559 122	6 288 401

Continuité d'exploitation (note 1)
Engagements et éventualités (note 23)
Événements subséquents (note 24)

Les notes afférentes font partie intégrante des présents états financiers consolidés.

/s/ Robert Wares

Robert Wares, président du conseil

/s/ Killian Charles

Killian Charles, président et
chef de la direction

Exploration Brunswick inc.

États consolidés des résultats et du résultat global

	Pour les exercices terminés les 31 décembre	
<i>(en dollars canadiens)</i>	2022	2021
	\$	\$
Charges		
Charges administratives (note 17)	1 180 958	1 364 307
Charge d'intérêt (notes 10 et 11)	68 468	180 392
Rémunération fondée sur des actions	189 383	113 983
Gain réalisé sur la vente de placements	-	(359 161)
Gain sur l'amendement de la débenture convertible (note 10)	-	(131 969)
Produits d'intérêt	(72 667)	(4 866)
Amortissement d'équipement et actifs incorporels	15 693	8 757
Dépréciation d'actifs d'exploration et d'évaluation (note 9)	4 308 284	-
Perte nette et perte globale des activités poursuivies	(5 690 119)	(1 171 443)
Gain à la cession de filiales (note 7)	-	1 107 256
Résultat net relatif aux activités abandonnées	-	1 107 256
Recouvrement d'impôts sur le résultat	138 732	-
Perte nette et résultat globale	(5 551 387)	(64 187)
Par action (note 16)		
De base et diluée – activités poursuivies	(0,04)	(0,01)
De base et diluée – activités abandonnées	-	0,01
Nombre moyen pondéré d'actions ordinaires en circulation – de base et dilué	147 372 237	131 372 368

Les notes afférentes font partie intégrante des présents états financiers consolidés.

Exploration Brunswick inc.

États consolidés des capitaux propres

Pour les exercices terminés les 31 décembre 2022 et 2021 (en dollars canadiens, exception faite du nombre d'actions)

	Actions ordinaires émises et en circulation	Capital- actions	Bons de souscription	Options d'achat d'actions	Composante capitales propres des déventures convertibles	Surplus d'apport	Déficit	Total des capitaux propres
	Nombre	\$	\$	\$	\$	\$	\$	\$
Solde au 1^{er} janvier 2022	131 381 712	23 148 277	579 614	417 232	-	2 510 607	(21 831 143)	4 824 587
Acquisition d'actifs d'exploration et d'évaluation (note 9)	162 500	47 000	-	-	-	-	-	47 000
Unités émises dans le cadre d'un placement privé (note 13)	6 142 401	884 104	190 816	-	-	-	-	1 074 920
Émission d'actions accréditives	11 337 625	2 267 525	-	-	-	-	-	2 267 525
Prime différée sur les actions accréditives	-	(170 064)	-	-	-	-	7 204	(162 860)
Frais d'émission d'unités et d'actions accréditives	-	-	-	-	-	-	(141 969)	(141 969)
Unités émises dans le cadre d'un placement privé sans intermédiaire (note 13)	5 771 143	748 312	261 638	-	-	-	-	1 009 950
Frais d'émission d'actions dans le cadre d'un placement privé	-	-	-	-	-	-	(7 203)	(7 203)
Unités émises dans le cadre d'un financement par voie de placement privé (note 13)	8 023 810	4 168 552	831 448	-	-	-	-	5 000 000
Placement d'actions accréditives (note 13)	962 000	500 240	-	-	-	-	-	500 240
Prime différée sur les actions accréditives	-	(715 036)	-	-	-	-	68 056	(646 980)
Frais d'émission d'unités et d'actions accréditives	-	-	-	-	-	-	(588 696)	(588 696)
Remboursement de déventures convertibles (note 10)	952 380	333 333	-	-	-	-	-	333 333
Bons de souscription exercés (note 14)	8 392 500	2 443 302	(560 077)	-	-	-	-	1 883 225
Bons de souscription échus (note 14)	-	-	(29 322)	-	-	29 322	-	-
Rémunération fondée sur des actions (note 15)	-	-	-	205 228	-	-	-	205 228
Perte nette et résultat globale	-	-	-	-	-	-	(5 551 387)	(5 551 387)
Solde au 31 décembre 2022	173 126 071	33 655 545	1 274 117	622 460	-	2 539 929	(28 045 138)	10 046 913
Solde au 1^{er} janvier 2021	131 369 712	23 146 477	579 614	302 693	163 819	2 346 788	(21 766 956)	4 772 435
Acquisition d'actifs d'exploration et d'évaluation	12 000	1 800	-	-	-	-	-	1 800
Remboursement de la dette convertible	-	-	-	-	(163 819)	163 819	-	-
Rémunération fondée sur des actions	-	-	-	114 539	-	-	-	114 539
Perte nette et résultat globale	-	-	-	-	-	-	(64 187)	(64 187)
Solde au 31 décembre 2021	131 381 712	23 148 277	579 614	417 232	-	2 510 607	(21 831 143)	4 824 587

Les notes afférentes font partie intégrante des présents états financiers consolidés.

Exploration Brunswick inc.

États consolidés des flux de trésorerie

	Pour les exercices terminés les 31 décembre	
(en dollars canadiens)	2022	2021
	\$	\$
Activités d'exploitation		
Perte nette	(5 551 387)	(64 187)
Ajustements		
Rémunération fondée sur des actions	189 383	113 983
Amortissement d'équipement et d'actifs incorporels	15 693	8 757
Dépréciation d'actifs d'exploration et d'évaluation (note 9)	4 308 284	-
Intérêts hors caisse sur la débenture convertible et la dette à long terme (note 10)	68 468	73 795
Gain sur la vente de placements	-	(359 161)
Recouvrement d'impôts sur le résultat	(138 732)	-
Gain sur l'amendement de la débenture convertible (note 10)	-	(131 969)
Gain à la cession de filiales (note 7)	-	(461 806)
Variations des éléments du fonds de roulement (note 22)	350 911	(442 698)
Flux de trésorerie nets liés aux activités d'exploitation	(757 380)	(1 263 286)
Activités d'investissement		
Investissements en actifs d'exploration et d'évaluation	(3 841 277)	(2 884 862)
Crédits remboursables reçus	129 650	-
Investissements en équipement et en actifs incorporels	(34 424)	(7 827)
Produit tiré de la vente de placements	-	1 731 339
Flux de trésorerie nets liés aux activités d'investissement	(3 746 051)	(1 161 350)
Activités de financement		
Émission d'unités et d'actions accréditives dans le cadre d'un placement privé (note 13)	3 342 445	-
Émission d'unités dans le cadre d'un placement privé sans intermédiaire (note 13)	1 009 950	-
Émission d'unités et d'actions accréditives dans le cadre d'un financement par voie de placement privé (note 13)	5 500 240	-
Frais d'émission d'actions	(668 387)	-
Bons de souscription exercés (note 14)	1 883 225	-
Variation du montant dû à un administrateur (note 11)	-	(100 000)
Remboursement de la dette convertible (note 10)	-	(833 333)
Flux de trésorerie nets liés aux activités de financement	11 067 473	(933 333)
Augmentation (diminution) nette de la trésorerie et des équivalents de trésorerie	6 564 042	(3 357 969)
Trésorerie au début de l'exercice	1 489 286	4 847 255
Trésorerie et équivalents de trésorerie à la fin de l'exercice	8 053 328	1 489 286

Renseignements complémentaires (note 22)

Les notes afférentes font partie intégrante des présents états financiers consolidés.

Exploration Brunswick inc.

Notes aux états financiers consolidés

Pour les exercices terminés les 31 décembre 2022 et 2021 (en dollars canadiens)

1. NATURE DES ACTIVITÉS ET CONTINUITÉ D'EXPLOITATION

Exploration Brunswick inc. (la « Société » ou « BRW ») est principalement engagée dans l'acquisition et l'exploration de propriétés minières. Située au Canada, BRW est régie par la *Loi sur les sociétés par actions* (Québec). L'adresse du siège social de la Société est le 1100, avenue des Canadiens-de-Montréal, bureau 300, Montréal, Québec, Canada.

Tous les montants dans ces états financiers consolidés sont exprimés en dollars canadiens, sauf indications contraires. La Société est cotée à la Bourse de croissance de Toronto (« TSXV ») sous le symbole « BRW » et se concentre sur l'exploration et le développement de propriétés aurifères et de métaux de transition énergétique au Canada.

Jusqu'à ce qu'il soit déterminé que les propriétés contiennent des réserves ou des ressources minérales pouvant être exploitées de manière économique, elles sont classées comme propriétés d'exploration et d'évaluation. La recouvrabilité des dépenses d'exploration et d'évaluation reportées dépend de la découverte de réserves et de ressources économiquement récupérables; de l'obtention et du maintien du titre et de l'intérêt bénéficiaire dans les propriétés; de la capacité d'obtenir le financement nécessaire pour poursuivre l'exploration, l'évaluation et le développement de ses propriétés; et de l'obtention de certaines approbations gouvernementales ou du produit de la cession des propriétés. Des changements dans les conditions futures pourraient nécessiter une dépréciation importante de la valeur comptable des dépenses d'exploration et d'évaluation reportées. Bien que la Société ait pris des mesures pour vérifier le titre de ses propriétés minières sur lesquelles elle mène actuellement des activités d'exploration et d'évaluation, conformément aux normes de l'industrie pour le stade actuel d'exploration et d'évaluation de ces propriétés, ces procédures ne garantissent pas le titre de la Société. Le titre de propriété peut être soumis à des accords antérieurs non enregistrés et être non conforme aux exigences réglementaires.

Ces états financiers consolidés ont été préparés sur la base des principes comptables applicables à la continuité de l'exploitation, qui prévoit la réalisation des actifs et le règlement des passifs dans le cours normal des affaires à mesure qu'ils arrivent à échéance. Dans son évaluation visant à déterminer si l'hypothèse de continuité est appropriée, la direction de la Société (« la direction ») tient compte de toutes les données disponibles concernant l'avenir, qui représente au moins, sans s'y limiter, les douze mois suivant la fin de la période de présentation de l'information. Au 31 décembre 2022, la Société avait un fonds de roulement de 7 010 524 \$ (incluant un solde de trésorerie et d'équivalents de trésorerie de 8 053 328 \$), un déficit accumulé de 28 045 138 \$ et avait subi une perte nette de 5 551 387 \$ pour l'exercice terminé le 31 décembre 2022. Comme la Société est au stade de l'exploration et de l'évaluation de ses projets, elle n'a enregistré aucun revenu d'exploitation et ne possède aucune source de flux de trésorerie d'exploitation.

Le fonds de roulement au 31 décembre 2022 ne sera pas suffisant pour répondre aux obligations, aux engagements et aux dépenses prévues de la Société jusqu'au 31 décembre 2023. La direction est consciente, en faisant cette évaluation, qu'il existe des incertitudes importantes liées à des événements ou à des circonstances susceptibles de jeter un doute important sur la capacité de la Société d'assurer la continuité de son exploitation telle que décrite au paragraphe précédent, et par conséquent, sur le caractère approprié de l'utilisation des principes comptables applicables à la continuité d'exploitation. Les présents états financiers consolidés ne reflètent pas les ajustements à la valeur comptable des actifs et des passifs, aux charges et aux classifications du bilan qui seraient nécessaires si l'hypothèse de continuité d'exploitation s'avérait inappropriée. Ces ajustements pourraient être importants.

La capacité de la Société à poursuivre ses activités et à financer ses activités d'exploration prévues sur ses projets dépend de la capacité de la direction à obtenir du financement supplémentaire à l'avenir. Toute insuffisance de financement peut être dorénavant comblée de plusieurs façons, y compris, mais sans s'y limiter, par la vente d'une redevance sur ses projets et l'émission d'instruments de dette ou de capitaux propres (voir note 24). Bien que la direction ait réussi à obtenir du financement dans le passé, il n'y a aucune garantie de réussite pour l'avenir, et rien ne garantit que ces sources de financement ou ces initiatives seront accessibles à la Société ni qu'elles seront disponibles à des conditions acceptables pour la Société. Si la direction n'est pas en mesure d'obtenir un nouveau financement, la Société pourrait être incapable de poursuivre ses activités comme prévu, et les montants réalisés pour les actifs pourraient être moindres que les montants inscrits dans les présents états financiers consolidés.

Exploration Brunswick inc.

Notes aux états financiers consolidés

Pour les exercices terminés les 31 décembre 2022 et 2021 (en dollars canadiens)

2. BASE D'ÉTABLISSEMENT

Les états financiers consolidés ci-joints ont été établis conformément aux Normes internationales d'information financière (*International Financial Reporting Standards*) telles qu'elles sont publiées par le Conseil des normes comptables internationales (*International Accounting Standards Board*) (« IFRS »). Les conventions comptables, les méthodes de calcul et de présentation appliquées dans ces états financiers consolidés sont conformes aux conventions et aux méthodes utilisées pour l'exercice financier précédent.

Les présents états financiers consolidés ont été approuvés par le conseil d'administration de la Société (le « conseil ») le 26 avril 2023.

3. RÉSUMÉ DES PRINCIPALES MÉTHODES COMPTABLES

Les principales méthodes comptables appliquées pour la préparation des présents états financiers consolidés sont décrites ci-dessous.

(a) Base d'évaluation

Les états financiers consolidés sont préparés selon la base de continuité d'exploitation et du coût historique selon la méthode de la comptabilité d'exercice, sauf en ce qui concerne certaines informations sur les instruments financiers et les flux de trésorerie.

(b) Conversion des monnaies étrangères

Les éléments des états financiers consolidés de chacune des entités de la Société sont évalués dans la monnaie de l'environnement économique principal dans lequel l'entité exerce ses activités (la « monnaie fonctionnelle »). Les états financiers sont présentés en dollars canadiens, la monnaie fonctionnelle de la Société et de ses filiales.

Lors de la préparation des états financiers des entités individuelles, les transactions en devises autres que la monnaie fonctionnelle de l'entité (devises étrangères) sont comptabilisées au taux de change en vigueur à la date de la transaction. À chaque date de l'état de la situation financière, les actifs et les passifs monétaires sont convertis au taux de change en vigueur à la date de clôture de l'exercice financier. Les actifs et les passifs non monétaires sont convertis en fonction du taux de change historique en vigueur à la date de la transaction. Tous les gains et les pertes de conversion sur ces transactions en devises étrangères sont portés à l'état des résultats et du résultat global dans les pertes (gains) de change.

(c) Base de consolidation

Une filiale est une entité sur laquelle la Société exerce un contrôle. La méthode d'acquisition est utilisée pour comptabiliser les acquisitions. La Société contrôle une entité lorsque la Société est exposée ou a droit à des rendements variables de par sa participation dans l'entité et a la capacité d'influer sur ces rendements en exerçant son pouvoir sur l'entité. Le compte d'une filiale est intégralement consolidé à compter de la date à laquelle la Société obtient le contrôle. Il cesse de l'être à compter de la date à laquelle ce contrôle cesse.

<u>Nom de la filiale</u>	<u>Activités</u>	<u>Pays</u>
Komet Ressources Afrique SA (« Komet SA »)	Vendue en janvier 2021	Burkina Faso
Guïro Exploration SARL (« Guïro »)	Vendue en janvier 2021	Burkina Faso

Les transactions et les soldes intragroupes, ainsi que les gains latents découlant de transactions entre la Société et la filiale sont éliminés. Les pertes latentes sont aussi éliminées. Au besoin, les montants présentés par la filiale ont été ajustés afin de les rendre conformes aux méthodes comptables de la Société.

(d) Information sectorielle

Les secteurs d'exploitation sont présentés conformément à l'information interne fournie au principal décideur opérationnel. Le principal décideur opérationnel, qui est responsable de l'affectation des ressources et de l'évaluation du rendement des secteurs d'exploitation, est identifié comme étant l'équipe de direction responsable des décisions stratégiques.

Exploration Brunswick inc.

Notes aux états financiers consolidés

Pour les exercices terminés les 31 décembre 2022 et 2021 (en dollars canadiens)

3. RÉSUMÉ DES PRINCIPALES MÉTHODES COMPTABLES (suite)

(e) Trésorerie et équivalents de trésorerie

La trésorerie et les équivalents de trésorerie se composent de l'encaisse, des soldes bancaires et des placements à court terme très liquides avec une échéance initiale d'au plus trois mois qui sont facilement convertibles en un montant connu de trésorerie et qui sont exposés à un risque négligeable de changement de valeur.

(f) Instruments financiers

Les actifs et les passifs financiers sont comptabilisés lorsque la Société devient partie aux dispositions contractuelles de l'instrument financier.

Les actifs financiers sont décomptabilisés lorsque les droits contractuels aux flux de trésorerie découlant de l'actif financier expirent, ou lorsque l'actif financier et tous les risques et les avantages substantiels ont été transférés.

Un passif financier est décomptabilisé lorsqu'il est éteint, liquidé, annulé ou expiré.

Les actifs et les passifs financiers sont initialement évalués à la juste valeur majorée des coûts de transaction, à l'exception des actifs et des passifs financiers comptabilisés à la juste valeur par le biais du résultat net qui sont initialement évalués à la juste valeur.

(i) Actifs financiers

Aux fins de l'évaluation ultérieure, les actifs financiers, autres que ceux désignés comme instruments de couverture et efficaces à cet effet, sont classés dans les catégories suivantes au moment de la comptabilisation initiale :

- Au coût amorti;
- À la juste valeur par le biais du résultat net; et
- À la juste valeur par le biais des autres éléments du résultat global.

La catégorie détermine la méthode d'évaluation ultérieure et la comptabilisation soit dans le résultat net, soit dans les autres éléments du résultat global, des produits et des charges qui en résulteront. Tous les produits et les charges se rapportant aux actifs financiers comptabilisés dans le résultat net sont présentés dans les charges intérêts ou les produits intérêts.

i. Au coût amorti

Les actifs financiers classés au coût amorti sont des actifs financiers qui sont détenus dans le cadre d'un modèle d'affaires dont l'objectif est de percevoir les flux de trésorerie contractuels et qui répondent aux critères du test des flux de trésorerie contractuels effectué pour déterminer si les flux de trésorerie correspondent uniquement à des paiements de capital et d'intérêts. Après la comptabilisation initiale, ils sont évalués au coût amorti selon la méthode du taux d'intérêt effectif, moins une provision pour perte de valeur. L'actualisation est omise si son effet n'est pas significatif. Les éléments dans cette catégorie comprennent la trésorerie et d'équivalents de trésorerie et les autres effets à recevoir de parties liées.

ii. À la juste valeur par le biais du résultat net

Les actifs financiers classés à la juste valeur par le biais du résultat net comprennent les actifs financiers qui ne répondent pas aux critères du test des flux de trésorerie contractuels effectué pour déterminer si les flux de trésorerie correspondent uniquement à des paiements de capital et d'intérêts, et les instruments financiers dérivés, le cas échéant. Ils sont évalués à la juste valeur et les gains ou les pertes sont comptabilisés au résultat net. La Société n'a aucun actif financier dans cette catégorie.

Exploration Brunswick inc.

Notes aux états financiers consolidés

Pour les exercices terminés les 31 décembre 2022 et 2021 (en dollars canadiens)

3. RÉSUMÉ DES PRINCIPALES MÉTHODES COMPTABLES (suite)

(f) Instruments financiers (suite)

iii. À la juste valeur par le biais des autres éléments du résultat global

Les actifs financiers classés à la juste valeur par le biais des autres éléments du résultat global comprennent les actifs financiers qui sont détenus dans le cadre d'un modèle d'affaires dont l'objectif est atteint à la fois par la perception de flux de trésorerie contractuels et par la vente d'actifs financiers et qui répondent aux critères du test des flux de trésorerie contractuels effectué pour déterminer si les flux de trésorerie correspondent uniquement à des paiements de capital et d'intérêts. Ils sont évalués à la juste valeur et les gains ou les pertes sont comptabilisés dans les autres éléments du résultat global jusqu'à leur réalisation; le cumul des gains et des pertes est alors transféré au résultat net. L'intérêt est calculé selon la méthode du taux d'intérêt effectif et les dividendes sont comptabilisés en résultat net dans les produits intérêts. La Société n'a aucun actif financier dans cette catégorie.

iv. Dépréciation d'actifs financiers

Une provision pour pertes de crédit attendues est comptabilisée dans le résultat net pour les actifs financiers évalués au coût amorti. À chaque date de clôture, sur une base prospective, la Société évalue les pertes de crédit attendues associées à ses actifs financiers comptabilisés au coût amorti et, s'il y a lieu, à la juste valeur par le biais des autres éléments du résultat global. La méthode de dépréciation utilisée varie selon qu'il y a eu une augmentation significative du risque de crédit. Les pertes de crédit attendues doivent être évaluées au moyen d'une provision pour pertes d'un montant égal aux pertes de crédit attendues sur 12 mois (les pertes de crédit attendues qui résultent des événements de défaut sur l'instrument financier qui sont possibles dans les 12 mois suivant la date de clôture) ou aux pertes de crédit attendues sur toute la durée de vie (les pertes de crédit attendues qui résultent de tous les événements de défaut possibles sur la durée de vie de l'instrument financier). Une provision pour pertes de crédit attendues sur toute la durée de vie est requise pour un instrument financier si le risque de crédit de cet instrument financier s'est considérablement détérioré depuis la comptabilisation initiale et si le risque de crédit est faible.

(ii) Passifs financiers

Aux fins de l'évaluation ultérieure, les passifs financiers sont classés dans les catégories suivantes au moment de la comptabilisation initiale :

- Au coût amorti; et
- À la juste valeur par le biais du résultat net

i. Au coût amorti

Les passifs financiers classés au coût amorti sont les actifs financiers qui n'entrent pas dans la catégorie « À la juste valeur par le biais du résultat net ». Ils sont initialement comptabilisés à la juste valeur diminuée des coûts de transaction directement attribuables. Ils sont ensuite évalués au coût amorti selon la méthode du taux d'intérêt effectif et l'ajustement correspondant est porté au résultat net. Les passifs financiers au coût amorti comprennent :

- Comptes fournisseurs et frais courus; et
- Débentures convertibles

Toutes les charges d'intérêts sont portées au résultat net dans les charges intérêts.

ii. À la juste valeur par le biais du résultat net

Les passifs financiers classés à la juste valeur par le biais du résultat net se composent des instruments financiers dérivés et des autres passifs financiers détenus à des fins de transaction, le cas échéant. Les passifs de cette catégorie sont évalués à la juste valeur et les gains ou les pertes sont comptabilisés en résultat net. La Société n'a aucun passif financier dans cette catégorie.

Exploration Brunswick inc.
Notes aux états financiers consolidés
Pour les exercices terminés les 31 décembre 2022 et 2021 (en dollars canadiens)

3. RÉSUMÉ DES PRINCIPALES MÉTHODES COMPTABLES (suite)

(g) Dépréciation des actifs non financiers (exception faite des actifs d'exploration et d'évaluation)

La valeur comptable des actifs non courants est passée en revue régulièrement et lorsque des événements ou des changements de circonstances indiquent que la valeur comptable d'un actif pourrait ne pas être recouvrable. Les actifs non courants qui ne sont pas amortis sont soumis à un test de dépréciation annuel. Aux fins de l'évaluation de la valeur recouvrable, les actifs sont regroupés au niveau le plus bas générant des flux de trésorerie séparément identifiables (les unités génératrices de trésorerie ou « UGT »). La valeur recouvrable est la valeur plus élevée entre la juste valeur d'un actif diminuée des coûts de vente et la valeur d'utilité (étant la valeur actualisée des futurs flux de trésorerie attendus de l'actif en question ou de l'UGT). Une perte de valeur est comptabilisée en résultat net pour le montant de la valeur comptable de l'actif excédant sa valeur recouvrable.

Si une perte de valeur est reprise ultérieurement, la valeur comptable de l'actif ou de l'UGT est augmentée jusqu'au montant recouvrable estimé, mais sans dépasser la valeur comptable qui aurait été déterminée si aucune perte de valeur n'avait été comptabilisée pour l'actif ou l'UGT au cours des exercices antérieurs. Les reprises de valeur sont immédiatement comptabilisées dans le résultat net.

(h) Dépenses d'exploration et d'évaluation et actifs d'exploration et d'évaluation

Les dépenses d'exploration et d'évaluation sont les coûts engagés dans la recherche initiale de ressources minérales, avant que la faisabilité technique et la viabilité commerciale de l'extraction de ressources minérales ne puissent être démontrées. Les coûts engagés avant l'acquisition du droit légal d'effectuer des travaux d'exploration et d'évaluation sont comptabilisés dans le résultat net au moment où ils sont engagés.

Lorsque le droit légal d'effectuer des travaux d'exploration et d'évaluation a été obtenu, tous les coûts liés à l'acquisition des droits miniers et les dépenses liées à l'exploration et à l'évaluation des propriétés minières, diminués des crédits d'impôt et des crédits gouvernementaux remboursables relatifs à ces dépenses, sont comptabilisés en actifs d'exploration et d'évaluation.

Les dépenses liées à l'exploration et à l'évaluation comprennent notamment les levés topographiques, géologiques, géochimiques et géophysiques, le forage d'exploration, l'excavation de tranchées, l'échantillonnage ainsi que les coûts liés à l'évaluation de la faisabilité technique et de la viabilité commerciale de la définition et de l'extraction de ressources minérales.

Les différents coûts sont capitalisés pour chaque propriété, jusqu'à ce que la faisabilité technique et la viabilité commerciale de l'extraction des ressources minérales aient été démontrées. Ces actifs sont présentés en tant que propriétés minières et sont comptabilisés au coût diminué des pertes de valeur cumulées. Aucune charge d'amortissement n'est comptabilisée pour ces actifs durant la phase d'exploration et d'évaluation.

Lorsqu'une propriété minière n'est plus considérée viable ou est abandonnée, le montant capitalisé est alors ramené à sa valeur recouvrable et l'écart est immédiatement comptabilisé dans le résultat net.

Lorsque la faisabilité technique et la viabilité commerciale de l'extraction de ressources minérales peuvent être démontrées, les actifs d'exploration et d'évaluation liés à la propriété minière correspondante sont alors transférés dans les immobilisations corporelles dans la catégorie « Actifs minières en construction ». Avant le transfert, les actifs d'exploration et d'évaluation doivent être soumis à un test de dépréciation et toute perte de valeur est alors comptabilisée dans le résultat net.

Jusqu'à maintenant, ni la faisabilité technique ni la viabilité commerciale de l'extraction de ressources minérales n'a été démontrée.

Aux fins de l'évaluation de la dépréciation, les actifs sont regroupés au niveau le plus bas générant des entrées de trésorerie largement indépendantes (UGT).

Lorsque des événements ou des changements de circonstances indiquent que la valeur comptable pourrait ne pas être recouvrable, les actifs individuels ou les UGT sont soumis à un test de dépréciation.

Exploration Brunswick inc.

Notes aux états financiers consolidés

Pour les exercices terminés les 31 décembre 2022 et 2021 (en dollars canadiens)

3. RÉSUMÉ DES PRINCIPALES MÉTHODES COMPTABLES (suite)

(h) Dépenses d'exploration et d'évaluation et actifs d'exploration et d'évaluation (suite)

Des tests de dépréciation des actifs d'exploration et d'évaluation sont effectués pour chaque projet, chaque projet représentant une seule UGT potentielle. Un test de dépréciation est effectué lorsque des indicateurs de dépréciation surviennent, mais typiquement aussi lorsque l'une ou l'autre des circonstances suivantes se présente :

- Le droit d'explorer le secteur expire ou expirera dans un proche avenir et il n'est pas prévu de le renouveler;
- Aucune dépense d'exploration ou d'évaluation ultérieure dans le secteur n'est prévue au budget ni planifiée;
- Aucun gisement commercialement viable n'a été découvert et la Société a décidé de cesser l'exploration dans ce secteur; et
- Des travaux suffisants ont été réalisés afin d'indiquer que la valeur comptable des dépenses inscrites à l'actif ne sera pas entièrement récupérée.

De plus, lorsque la faisabilité technique et la viabilité commerciale de l'extraction de ressources minérales peuvent être démontrées, les actifs d'exploration et d'évaluation liés à la propriété minière correspondante doivent être soumis à un test de dépréciation avant d'être transférés dans les immobilisations corporelles.

Une perte de valeur égale au montant par lequel la valeur comptable de l'actif ou de l'UGT excède sa valeur recouvrable est comptabilisée dans le résultat net. La valeur recouvrable d'une UGT est la valeur la plus élevée entre sa juste valeur diminuée du coût de vente et sa valeur d'utilité.

Une perte de valeur peut être reprise si la valeur recouvrable d'une UGT excède sa valeur comptable.

(i) Immobilisations corporelles et actifs incorporels

Les immobilisations corporelles et les actifs incorporels sont comptabilisés au coût diminué de l'amortissement cumulé et des pertes de valeur cumulées. L'amortissement est comptabilisé selon la méthode linéaire. Le montant amortissable est déterminé après déduction de la valeur résiduelle de l'immobilisation corporelle et de l'actif incorporel. En règle générale, les périodes d'amortissement sont les suivantes :

5 ans	Équipement de bureau
5 à 10 ans	Machinerie et équipement
3 ans	Équipement informatique
4 ans	Matériel roulant
5 ans	Logiciels informatiques

La valeur résiduelle, la méthode d'amortissement et la durée d'utilité de chacun des actifs sont passées en revue à la fin de chaque période de présentation de l'information financière.

Les immobilisations corporelles et les actifs incorporels font l'objet d'un test de dépréciation conformément à la norme IAS 36, *Dépréciation d'actifs* lorsque des éléments indiquent que la valeur comptable pourrait ne pas être recouvrable.

(j) Rémunération fondée sur des actions

La Société offre un régime de rémunération fondée sur des actions à l'intention de ses administrateurs, employés et consultants éligibles.

Tous les biens et les services reçus en contrepartie de l'octroi d'une rémunération fondée sur des actions sont évalués à leur juste valeur. Lorsqu'un employé reçoit une rémunération fondée sur des actions, la juste valeur des services rendus par celui-ci est déterminée indirectement en se référant à la juste valeur des instruments de capitaux propres attribués. Cette juste valeur est évaluée à la date d'attribution.

Toute rémunération fondée sur des actions réglées en capitaux propres est passée en charge dans le résultat net et un crédit correspondant est appliqué aux options d'achat d'actions dans les capitaux propres.

Exploration Brunswick inc.

Notes aux états financiers consolidés

Pour les exercices terminés les 31 décembre 2022 et 2021 (en dollars canadiens)

3. RÉSUMÉ DES PRINCIPALES MÉTHODES COMPTABLES (suite)

(j) Rémunération fondée sur des actions (suite)

Si une période d'acquisition des droits ou d'autres conditions d'acquisition s'appliquent, la charge est répartie sur la période d'acquisition des droits, en fonction de la meilleure estimation disponible du nombre d'options d'achat d'actions qui seront acquises. Les conditions d'acquisition non liées au marché sont incluses dans les hypothèses sur le nombre d'options qui devraient pouvoir être exercées.

Les estimations sont ultérieurement révisées s'il y a une indication que le nombre d'options d'achat d'actions qui devraient être acquises diffère des estimations précédentes. Tout ajustement cumulatif avant l'acquisition des droits est comptabilisé dans l'exercice courant.

Lors de l'exercice d'options d'achat d'actions, le produit reçu, net des coûts de transaction directement attribuables, est crédité au capital-actions. La rémunération fondée sur des actions est comptabilisée à la juste valeur établie en utilisant la méthode d'évaluation du prix des options de Black-Scholes.

(k) Capitaux propres

Le capital-actions représente le montant reçu lorsque des actions ont été émises. Si les actions sont émises à la suite de l'exercice d'options ou de bons de souscription, le capital-actions comprend également la charge de rémunération antérieurement comptabilisée dans les bons de souscription et les options d'achat d'actions.

De plus, si les actions sont émises dans le cadre de l'acquisition d'une propriété minière ou de tout autre actif non monétaire, les actions sont évaluées à leur juste valeur sauf si cette juste valeur ne peut être estimée de façon fiable, auquel cas la juste valeur est estimée en fonction du cours boursier à la date où l'entente a été conclue.

Le produit des émissions d'unités est réparti entre les actions et les bons de souscription émis au prorata de leur juste valeur respective.

L'émission d'actions accréditives constitue en substance une émission d'actions ordinaires et la vente d'un droit à des déductions fiscales au profit des investisseurs.

Au moment de l'émission des actions accréditives ou des unités accréditives, la vente du droit aux déductions fiscales est différée et comptabilisée dans les autres passifs à l'état consolidé de la situation financière.

Le produit reçu en contrepartie des actions accréditives est réparti entre le capital-actions et la prime différée sur les actions accréditives en utilisant la méthode résiduelle. Le produit est d'abord affecté aux actions en fonction du cours boursier des actions existantes à la date de l'émission et la prime différée sur les actions accréditives.

Le produit reçu en contrepartie des unités accréditives est réparti entre le capital-actions, les bons de souscription et la prime différée sur les actions accréditives en utilisant la méthode résiduelle. Le produit est d'abord affecté aux actions en fonction du cours boursier des actions existantes à la date de l'émission. Par la suite, le produit est affecté aux bons de souscription à la juste valeur déterminée par le modèle d'évaluation des options Black-Scholes et le produit résiduel est affecté à la prime différée sur les actions accréditives.

(l) Impôts sur le résultat

La Société utilise la méthode des actifs et des passifs d'impôts différés. Selon cette méthode, les impôts sur le résultat différés sont calculés en utilisant la différence entre les valeurs fiscales et comptables des actifs et des passifs. Les actifs et les passifs d'impôts sur le résultat différés sont évalués en utilisant les taux d'imposition en vigueur ou pratiquement en vigueur à la date de l'état de la situation financière et qui devraient s'appliquer lorsque les impôts différés seront vraisemblablement récupérés ou réglés. Les actifs d'impôts différés sont comptabilisés lorsqu'il est probable que l'actif sera réalisé.

Les actifs et les passifs d'impôts sur le résultat différés sont compensés lorsqu'il existe un droit juridiquement exécutoire de compenser les actifs d'impôts différés et les passifs d'impôts exigibles et lorsque les actifs et les passifs d'impôts différés sont liés à des impôts sur le résultat qui sont perçus par la même autorité fiscale sur la même entité imposable ou sur des entités imposables différentes lorsqu'il y a une intention de régler les soldes sur une base nette.

Exploration Brunswick inc.
Notes aux états financiers consolidés
Pour les exercices terminés les 31 décembre 2022 et 2021 (en dollars canadiens)

3. RÉSUMÉ DES PRINCIPALES MÉTHODES COMPTABLES (suite)

(m) Perte par action de base et diluée

La perte nette de base par action est obtenue en divisant la perte attribuable aux porteurs d'actions ordinaires de la Société par le nombre moyen pondéré d'actions ordinaires en circulation au cours de l'exercice. La perte nette diluée par action est égale à la perte nette de base par action en raison de l'effet antidilutif des options d'achat d'actions et des bons de souscription.

(n) Provision et passifs éventuels

Une provision est comptabilisée lorsque la Société a une obligation légale ou implicite actuelle résultant d'un événement passé, qu'il est probable qu'une sortie d'avantages économiques sera nécessaire pour éteindre l'obligation et que le montant de l'obligation peut être estimé de manière fiable. Le moment ou le montant de la sortie peuvent encore être incertains. Si la valeur temps de l'argent est importante, les provisions sont déterminées en actualisant les flux de trésorerie futurs attendus à un taux avant impôt qui reflète l'évaluation par le marché de la valeur temps de l'argent. Les provisions sont évaluées au montant jugé nécessaire pour éteindre l'obligation actuelle, sur la base des preuves les plus fiables disponibles à la date de clôture, en incluant les risques et les incertitudes liés à l'obligation actuelle. Tout remboursement que la Société peut être pratiquement certaine de percevoir d'un tiers au titre de l'obligation est comptabilisé comme un actif distinct. Toutefois, cet actif ne peut dépasser le montant de la provision correspondante. Toutes les provisions sont passées en revue à chaque date de clôture et ajustées pour refléter la meilleure estimation actuelle. Dans les cas où l'éventuelle sortie de ressources économiques résultant des obligations actuelles est considérée comme improbable ou douteuse, aucun passif n'est comptabilisé, sauf s'il a été pris en charge dans le cadre d'un regroupement d'entreprises.

Une obligation légale ou implicite d'engager des coûts de restauration, de réhabilitation et environnementaux peut survenir lorsque des perturbations environnementales sont causées par l'exploration, la mise en valeur ou la production en cours d'une propriété minière à l'égard de laquelle la Société détient une participation. Ces coûts découlant de la mise hors service d'une usine et d'autres travaux de préparation de sites, actualisés à leur valeur actuelle nette, sont pris en compte et capitalisés au début de chaque projet à la valeur comptable de l'actif visé, dès que l'obligation d'engager ces coûts survient et dans la mesure où ces coûts peuvent être raisonnablement estimés.

4. NORMES COMPTABLES ÉMISES, MAIS PAS ENCORE EN VIGUEUR

À la date de l'autorisation des présents états financiers, la Société n'avait pas encore adopté certaines normes, interprétations des normes existantes et modifications qui ont été publiées, mais dont la date d'entrée en vigueur est postérieure au 31 décembre 2022. Ces mises à jour ne devraient pas avoir d'impact significatif sur les états financiers consolidés de la Société et ne sont donc pas abordées dans les présentes.

5. JUGEMENTS, ESTIMATIONS ET HYPOTHÈSES COMPTABLES CRITIQUES

La préparation des états financiers conformément aux IFRS exige de la Société qu'elle procède à des estimations et qu'elle formule des hypothèses ayant une incidence sur les montants présentés à titre d'actif et de passif, sur la présentation des actifs et des passifs éventuels à la date des états financiers ainsi que sur les montants présentés à titre de produits et de charges au cours de la période de présentation de l'information. La Société procède aussi à des estimations et émet des hypothèses pour l'avenir. La détermination d'estimations nécessite l'exercice du jugement basé sur diverses hypothèses ainsi que d'autres facteurs tels que l'expérience historique et les conditions économiques actuelles et prévues. Les résultats réels pourraient différer de ces estimations.

Les estimations et les hypothèses sont continuellement évaluées et sont fondées sur l'expérience historique ainsi que d'autres facteurs, y compris des attentes à propos d'événements futurs, qui sont jugés raisonnables dans les circonstances.

a) Continuité d'exploitation

L'évaluation de la capacité de la Société à poursuivre son exploitation, à obtenir des fonds suffisants pour couvrir ses dépenses courantes et pour honorer ses obligations pour l'année à venir implique une grande part de jugement basé sur l'expérience passée et sur d'autres facteurs, y compris l'expectative d'événements futurs qui sont considérés comme raisonnables dans les circonstances.

Exploration Brunswick inc.

Notes aux états financiers consolidés

Pour les exercices terminés les 31 décembre 2022 et 2021 (en dollars canadiens)

5. JUGEMENTS, ESTIMATIONS ET HYPOTHÈSES COMPTABLES CRITIQUES (suite)

b) Dépréciation des propriétés minières

La détermination à savoir si des faits ou des circonstances indiquent une perte de valeur ou une reprise de valeur est un processus subjectif qui implique du jugement et un certain nombre d'estimations et d'interprétations dans bien des cas. Lorsqu'une indication de perte de valeur ou de reprise de valeur existe, la valeur recouvrable de chaque actif individuel ou de chaque UGT doit être estimée.

Pour évaluer la dépréciation, la direction doit procéder à certaines estimations et formuler des hypothèses concernant les circonstances futures, en particulier si une exploitation économiquement viable pourra être établie, la probabilité que les dépenses seront recouvrées soit par l'exploitation future ou par la vente lorsque les activités n'ont pas atteint un stade suffisant pour permettre une évaluation raisonnable de l'existence de réserves, la capacité de la Société d'obtenir le financement nécessaire afin de compléter l'évaluation et le développement, et le renouvellement des permis. Les estimations et les hypothèses peuvent changer lorsque de nouveaux renseignements deviennent disponibles. Si, après la capitalisation des dépenses, de nouvelles informations suggèrent que le recouvrement des dépenses est improbable, les montants capitalisés sont radiés de l'état consolidé du résultat global dans la période où ces informations deviennent disponibles.

c) Dépréciation des immobilisations corporelles et des actifs incorporels

La détermination à savoir si des faits ou des circonstances indiquent une perte de valeur ou une reprise de valeur est un processus subjectif qui implique du jugement et un certain nombre d'estimations et d'interprétations. Pour évaluer la dépréciation, la direction estime la valeur recouvrable de chaque actif générateur de trésorerie en se basant sur les flux de trésorerie futurs actualisés. Aucune dépréciation n'a été comptabilisée lors des périodes visées.

d) Juste valeur des options d'achat d'actions et des bons de souscription

La détermination de la juste valeur des options d'achat d'actions et des bons de souscription (collectivement, les « instruments ») exige la sélection d'un modèle d'évaluation approprié et la prise en compte des données nécessaires au modèle d'évaluation choisi. La Société a fait des estimations quant à la volatilité de ses propres actions ordinaires, la durée de vie probable et le moment où les instruments seront exercés ainsi que les extinctions prévues. Le modèle utilisé par la Société est le modèle d'évaluation de Black-Scholes. Toute modification des estimations ou des données utilisées pour déterminer la juste valeur pourrait avoir un impact significatif sur les futurs résultats d'exploitation de la Société.

6. INFORMATION SECTORIELLE

Le principal décideur opérationnel organise et gère les activités de l'entreprise en un seul secteur d'exploitation, soit l'acquisition, l'exploration et l'évaluation de propriétés minières. Tous les actifs et les passifs de la Société sont attribuables à cet unique secteur d'exploitation. Aux 31 décembre 2022 et 2021, les actifs et les passifs de la Société étaient tous au Canada.

Exploration Brunswick inc.

Notes aux états financiers consolidés

Pour les exercices terminés les 31 décembre 2022 et 2021 (en dollars canadiens)

7. ACTIVITÉS ABANDONNÉES

Vente des filiales du Burkina

En avril 2019, la Société a conclu un accord d'achat d'actions avec CINI SOLUTIONS pour la vente de toutes les actions de deux des filiales en propriété exclusive de la Société : Komet SA et Guiro (les « filiales du Burkina »). La vente ayant été conclue le 20 janvier 2021, les parties ont été déchargées de toute responsabilité à cette date et la clôture de cette transaction permet à la Société de cesser toute activité en Afrique.

Pour l'exercice terminé le 31 décembre 2021, la Société a comptabilisé un gain de 1 107 256 \$ à la cession de filiales (montant nul pour l'exercice terminé le 31 décembre 2022).

8. TRÉSORERIE ET ÉQUIVALENTS DE TRÉSORERIE

	31 décembre 2022	31 décembre 2021
	\$	\$
Trésorerie	2 245 328	1 489 286
Équivalents de trésorerie	5 808 000	-
	<u>8 053 328</u>	<u>1 489 286</u>

Les équivalents de trésorerie au 31 décembre 2022 se composent de dépôts à terme rachetables portant intérêt à un taux moyen pondéré de 4,8 % avec diverses échéances jusqu'en mars 2023.

Exploration Brunswick inc.

Notes aux états financiers consolidés

Pour les exercices terminés les 31 décembre 2022 et 2021 (en dollars canadiens)

9. ACTIFS D'EXPLORATION ET D'ÉVALUATION

La Société a engagé les coûts suivants sur ses actifs d'exploration et d'évaluation pour les exercices terminés les 31 décembre 2022 et 2021 :

Propriété	Solde au 1 ^{er} janvier 2021	Ajouts	Solde au 31 décembre 2021	Ajouts / crédits d'impôt	Déprécia- tion	Solde au 31 décembre 2022
	\$	\$	\$	\$	\$	\$
Waconichi (a)						
Droits miniers	2 584	-	2 584	-	(2 584)	-
Dépenses d'exploration	109 813	713 594	823 407	4 473	(827 880)	-
	<u>112 397</u>	<u>713 594</u>	<u>825 991</u>	<u>4 473</u>	<u>(830 464)</u>	<u>-</u>
Lac Édouard (b)						
Droits miniers	-	108 652	108 652	45 000	(153 652)	-
Dépenses d'exploration	-	866 589	866 589	54 608	(921 197)	-
	<u>-</u>	<u>975 241</u>	<u>975 241</u>	<u>99 608</u>	<u>(1 074 849)</u>	<u>-</u>
Bathurst (c)						
Droits miniers	100 000	41 503	141 503	2 130	(143 633)	-
Dépenses d'exploration	-	702 231	702 231	192 131	(894 362)	-
	<u>100 000</u>	<u>743 734</u>	<u>843 734</u>	<u>194 261</u>	<u>(1 037 995)</u>	<u>-</u>
Fundy (d)						
Droits miniers	151 454	59 296	210 750	(100 431)	(110 319)	-
Dépenses d'exploration	171 505	791 368	962 873	4 825	(967 698)	-
	<u>322 959</u>	<u>850 664</u>	<u>1 173 623</u>	<u>(95 606)</u>	<u>(1 078 017)</u>	<u>-</u>
Minéraux critiques (e)						
Québec						
Droits miniers	-	16 482	16 482	458 359	-	474 841
Dépenses d'exploration	-	8 255	8 255	951 094	-	959 349
	<u>-</u>	<u>24 737</u>	<u>24 737</u>	<u>1 409 453</u>	<u>-</u>	<u>1 434 190</u>
Ontario						
Droits miniers	-	-	-	260 380	-	260 380
Dépenses d'exploration	-	-	-	430 760	-	430 760
	<u>-</u>	<u>-</u>	<u>-</u>	<u>691 140</u>	<u>-</u>	<u>691 140</u>
Terre-Neuve						
Droits miniers	-	-	-	86 255	-	86 255
Dépenses d'exploration	-	-	-	296 559	-	296 559
	<u>-</u>	<u>-</u>	<u>-</u>	<u>382 814</u>	<u>-</u>	<u>382 814</u>
Nouvelle-Écosse						
Droits miniers	-	-	-	113 620	-	113 620
Dépenses d'exploration	-	-	-	250 872	-	250 872
	<u>-</u>	<u>-</u>	<u>-</u>	<u>364 492</u>	<u>-</u>	<u>364 492</u>
Nouveau-Brunswick						
Droits miniers	-	17 580	17 580	78 250	(89 670)	6 160
Dépenses d'exploration	-	10 737	10 737	286 299	(197 289)	99 747
	<u>-</u>	<u>28 317</u>	<u>28 317</u>	<u>364 549</u>	<u>(286 959)</u>	<u>105 907</u>
Autres						
Droits miniers	-	-	-	14 817	-	14 817
Dépenses d'exploration	-	-	-	590	-	590
	<u>-</u>	<u>-</u>	<u>-</u>	<u>15 407</u>	<u>-</u>	<u>15 407</u>
Résumé						
Droits miniers	254 038	243 513	497 551	958 380	(499 858)	956 073
Dépenses d'exploration	281 318	3 092 774	3 374 092	2 472 211	(3 808 426)	2 037 877
	535 356	3 336 287	3 871 643	3 430 591	(4 308 284)	2 993 950

Exploration Brunswick inc.

Notes aux états financiers consolidés

Pour les exercices terminés les 31 décembre 2022 et 2021 (en dollars canadiens)

9. ACTIFS D'EXPLORATION ET D'ÉVALUATION (suite)

- (a) Waconichi, Québec : Le 1^{er} septembre 2020, la Société a jalonné la propriété de métaux de base Waconichi, située à 40 km au nord-est de la ville de Chibougamau (Québec). La propriété comprend 260 cellules (14 297 ha). Durant l'exercice terminé le 31 décembre 2022, la Société a comptabilisé une charge de dépréciation de 830 464 \$ (montant nul durant l'exercice terminé le 31 décembre 2021) à l'égard des coûts engagés sur cette propriété, se rapportant à des secteurs déterminés, soit parce que la Société ne prévoyait pas le renouvellement de ces claims, soit parce que la Société a décidé d'y cesser les activités d'exploration et d'évaluation, ou parce que la valeur comptable des actifs excédait leur valeur recouvrable.
- (b) Lac Édouard, Québec : Le 19 février 2021, en plus d'avoir jalonné des terrains, la Société a conclu des ententes d'option et d'acquisition avec une société à capital fermé et des prospecteurs visant l'acquisition d'une participation de 100 % dans le projet du Lac Édouard, situé à 40 km au nord-est de La Tuque (Québec).

La Société a pris une option sur 25 claims (1 375 ha) auprès de Les Ressources Tectonic inc. (« Tectonic »), permettant à la Société d'acquérir une participation de 100 % dans la propriété sur une période de trois ans en contrepartie de paiements totalisant 170 000 \$ en espèces et de dépenses d'exploration totalisant 500 000 \$, selon les conditions suivantes :

- À la clôture de l'entente officielle, la Société a fait un paiement de 15 000 \$;
- Au premier anniversaire de la clôture (février 2022), la Société a fait un paiement de 45 000 \$ et a engagé 100 000 \$ en dépenses d'exploration;
- Au deuxième anniversaire de la clôture, la Société doit payer 50 000 \$ et engager 150 000 \$ de plus en dépenses d'exploration; et
- Au troisième anniversaire de la clôture, la Société doit payer 60 000 \$ et engager 250 000 \$ de plus en dépenses d'exploration.

Durant l'exercice terminé le 31 décembre 2022, la Société a comptabilisé une charge de dépréciation de 1 074 849 \$ (montant nul durant l'exercice terminé le 31 décembre 2021) à l'égard des coûts engagés sur cette propriété, se rapportant à des secteurs déterminés, soit parce que la Société ne prévoyait pas le renouvellement de ces claims, soit parce que la Société a décidé d'y cesser les activités d'exploration et d'évaluation, ou parce que la valeur comptable des actifs excédait leur valeur recouvrable.

- (b) Bathurst, Nouveau-Brunswick : En août 2020, BRW a conclu une entente d'option, laquelle a été modifiée en avril 2021 et approuvée par la TSXV le 3 août 2021 (la « date d'effet »), avec Osisko Metals Incorporated (« Métaux Osisko ») aux termes de laquelle elle peut acquérir une participation majoritaire dans la propriété d'exploration de la ceinture de Brunswick, située dans la portion orientale du camp minier de Bathurst. L'option permet à la Société d'acquérir une participation pouvant atteindre 51 % moyennant des dépenses globales de 10 000 000 \$ en deux phases, au cours d'une période de cinq ans. Cette entente d'option comporte deux exigences distinctes en matière d'acquisition de droits :
- La première option : BRW peut acquérir une participation initiale de 15 % dans la propriété en effectuant un paiement de 100 000 \$ en espèces (complété en 2020) et en finançant des travaux d'exploration pour un montant global de 2 000 000 \$ au plus tard au deuxième anniversaire de la date d'effet.
 - La deuxième option : BRW peut acquérir une participation additionnelle de 36 %, soit une participation totale de 51 %, en finançant un montant total de 10 000 000 \$ (incluant le montant de 2 000 000 \$ engagé dans le cadre de la première option) en travaux d'exploration conformément au calendrier suivant :
 - Un total cumulatif de 4 000 000 \$, au plus tard au troisième anniversaire de la date d'effet;
 - Un total cumulatif de 6 500 000 \$, au plus tard au quatrième anniversaire de la date d'effet;
 - Un total cumulatif de 10 000 000 \$, au plus tard au cinquième anniversaire de la date d'effet.

Durant l'exercice terminé le 31 décembre 2022, la Société a décidé qu'elle n'avait pas l'intention de poursuivre cette entente d'option et a comptabilisé une charge de dépréciation de 1 037 995 \$ (montant nul durant l'exercice terminé le 31 décembre 2021) à l'égard des coûts engagés sur cette propriété, se rapportant à des secteurs déterminés, soit parce que la Société ne prévoyait pas le renouvellement de ces claims, soit parce que la Société a décidé d'y cesser les activités d'exploration et d'évaluation, ou parce que la valeur comptable des actifs excédait leur valeur recouvrable.

Exploration Brunswick inc.

Notes aux états financiers consolidés

Pour les exercices terminés les 31 décembre 2022 et 2021 (en dollars canadiens)

9. ACTIFS D'EXPLORATION ET D'ÉVALUATION (suite)

- d) Fundy, Nouveau-Brunswick : En octobre 2020, la Société a jalonné des propriétés d'or-argent (37 260 ha) à l'ouest de Saint John (Nouveau-Brunswick). En tandem avec ce programme de jalonnement, le 14 octobre 2020, la Société a conclu une entente d'option (modifiée le 19 avril 2021) portant sur six claims (2 639 ha). Durant l'exercice terminé le 31 décembre 2022, la Société a comptabilisé une charge de dépréciation de 1 078 017 \$ (montant nul durant l'exercice terminé le 31 décembre 2021) à l'égard des coûts engagés sur cette propriété, se rapportant à des secteurs déterminés, soit parce que la Société ne prévoyait pas le renouvellement de ces claims, soit parce que la Société a décidé d'y cesser les activités d'exploration et d'évaluation, ou parce que la valeur comptable des actifs excédait leur valeur recouvrable.
- e) Minéraux critiques : BRW a lancé un programme d'exploration préliminaire pour les minéraux critiques dans tout l'Est du Canada en procédant aux transactions suivantes par province :

Québec

- En mars 2022, le jalonnement de 618 claims (35 440 ha) répartis dans la partie sud de la région de l'Abitibi au Québec, regroupés sous le projet Pontiac Lithium.
- Le 19 avril 2022, la Société a annoncé l'acquisition ou l'option de 300 claims (16 121 ha) (collectivement, le « projet North Shore Lithium ») sur la Côte-Nord du Québec, près de Baie-Johan-Beetz. Ces titres miniers incluent une entente d'option avec Kintavar Exploration Inc. (« Kintavar ») pour leur propriété BJB. Le 12 août 2022, la Société a signé une entente d'option, sous réserve de l'approbation de la TSXV, afin d'acquérir une participation de 100 % de la propriété BJB aux conditions suivantes :
 - i. Paiement global de 1 045 000 \$ sur la période de quatre ans :
 - Paiement de 45 000 \$ en espèces à la signature de l'entente, lequel a été versé en octobre 2022;
 - Paiement de 100 000 \$ au premier anniversaire;
 - Paiement de 200 000 \$ au deuxième anniversaire;
 - Paiement de 300 000 \$ au troisième anniversaire;
 - Paiement de 400 000 \$ au quatrième anniversaire;
 - Chaque paiement d'anniversaire sera une combinaison d'espèces et d'actions ordinaires de la Société (« actions ordinaires ») avec un minimum de 20 % en espèces et jusqu'à un maximum de 80 % (au choix de BRW). Le nombre d'actions ordinaires est calculé en fonction de VWAP de 10 jours.
 - ii. BRW s'engagera à effectuer les dépenses d'exploration cumulative suivantes totalisant 2 000 000 \$ sur la période de quatre ans :
 - Un montant global de 150 000 \$ au premier anniversaire;
 - Un montant global de 400 000 \$ au deuxième anniversaire;
 - Un montant global de 800 000 \$ au troisième anniversaire;
 - Un montant global de 2 000 000 \$ au quatrième anniversaire.
 - iii. Une redevance de 2 % du rendement net de fonderie (« NSR »), dont le premier 1 % pourra être racheté pour la somme de 1 000 000 \$. BRW conservera un droit de premier refus (« DPR ») sur la deuxième tranche de 1 %.
 - iv. Paiements d'étape supplémentaires :
 - Paiement de 250 000 \$ au dépôt d'une estimation de ressources minérales;
 - Paiement de 750 000 \$ au dépôt d'une évaluation économique préliminaire;
 - Chaque paiement d'étape sera une combinaison d'espèces et d'actions ordinaires avec un minimum de 20 % en espèces et jusqu'à un maximum de 80 % (au choix de Kintavar).
- Le 14 juin 2022, BRW a annoncé le jalonnement de 810 claims (42 892 ha) dans la région de la Baie-James au Québec (collectivement, le « projet James Bay Lithium »).
- Le 22 novembre 2022, la Société a signé une entente d'option avec Exploration Midland inc. (« Midland ») afin d'acquérir une participation maximale de 85 % dans les propriétés Mythril et Elrond (les « propriétés Midland »), situées dans la région de la Baie-James au Québec. Les propriétés Midland couvrent 514 claims (26 290 ha). La première partie de l'option permet à BRW d'acquérir une participation initiale de 50 % dans le potentiel en minéraux rares des propriétés (à l'exclusion des métaux de base et précieux) en contrepartie de paiements totalisant 500 000 \$ en espèces et en actions ordinaires sur une période de trois ans suivant la clôture de l'entente d'option selon les conditions suivantes :

Exploration Brunswick inc.
Notes aux états financiers consolidés
Pour les exercices terminés les 31 décembre 2022 et 2021 (en dollars canadiens)

9. ACTIFS D'EXPLORATION ET D'ÉVALUATION (suite)

e) Minéraux critiques (suite) :
Québec (suite)

- Un paiement initial de 25 000 \$ en espèces et 62 500 actions ordinaires (juste valeur de 25 000 \$) a été complété durant l'exercice terminé le 31 décembre 2022;
- Un paiement de 100 000 \$, la moitié en actions ordinaires, le ou avant le premier anniversaire de la date d'effet;
- Un paiement de 140 000 \$, la moitié en actions ordinaires, le ou avant le deuxième anniversaire de la date d'effet;
- Un paiement de 210 000 \$ en actions ordinaires, le ou avant le troisième anniversaire de la date d'effet.

Afin d'exercer la première option pour la participation initiale de 50 %, BRW devra financer un montant global de 1 500 000 \$ en travaux d'exploration conformément au calendrier suivant :

- Un engagement de 300 000 \$, le ou avant le premier anniversaire de la date d'effet;
- Un montant global de 600 000 \$, le ou avant le deuxième anniversaire de la date d'effet;
- Un montant global de 1 500 000 \$, le ou avant le troisième anniversaire de la date d'effet.

La deuxième partie de l'option permet à BRW d'acquérir une participation additionnelle de 35 % dans ces propriétés en contrepartie de paiements totalisant 200 000 \$ en espèces ou en actions ordinaires sur une période de deux ans suivant l'exercice de la première option selon les conditions suivantes :

- Un montant de 100 000 \$ en espèces, en actions ordinaires ou une combinaison des deux, au choix de BRW, le ou avant le premier anniversaire de l'exercice de la première option;
- Un montant de 100 000 \$ en espèces, en actions ordinaires ou une combinaison des deux, au choix de BRW, le ou avant le deuxième anniversaire de l'exercice de la première option.

Afin d'exercer la deuxième option et ainsi acquérir une participation additionnelle de 35 %, BRW devra financer un montant global de 2 000 000 \$ en travaux d'exploration conformément au calendrier suivant :

- Un montant global de 1 000 000 \$, le ou avant le premier anniversaire de l'exercice de la première option;
- Un montant global de 2 000 000 \$, le ou avant le deuxième anniversaire de l'exercice de la première option.

Les actions ordinaires qui seront émises par la Société en contrepartie de cette entente d'option seront soumises à une valeur minimale de 0,24 \$ par action, sans valeur maximale. À la signature de la deuxième option, BRW conservera un DPR à l'égard de la participation de 15 % de Midland.

- Le 28 novembre 2022, la Société a annoncé la signature d'une entente avec Osisko Baie James S.E.N.C (« Osisko GP »), une entité affiliée d'Osisko Développement Corp., en vue d'acquérir une participation de 90 % dans la propriété Anatacau (l'« option Anatacau ») couvrant 704 claims (37 058 ha).

L'option Anatacau permet à BRW d'acquérir une participation de 90 % dans cette propriété en contrepartie de 4 000 000 actions ordinaires sur une période de deux ans suivant la clôture de l'option Anatacau selon les conditions suivantes :

- Une tranche initiale de 500 000 actions ordinaires, dans les cinq jours ouvrables suivant la date d'effet;
- Une tranche de 1 500 000 actions ordinaires, le ou avant le premier anniversaire de la date d'effet;
- Une tranche de 2 000 000 actions ordinaires, le ou avant le deuxième anniversaire de la date d'effet.

Afin d'exercer cette option, BRW devra financer un montant global de 3 000 000 \$ en dépenses d'exploration conformément au calendrier suivant :

Exploration Brunswick inc.

Notes aux états financiers consolidés

Pour les exercices terminés les 31 décembre 2022 et 2021 (en dollars canadiens)

9. ACTIFS D'EXPLORATION ET D'ÉVALUATION (suite)

e) Minéraux critiques (suite) :

Québec (suite)

- Un montant global de 500 000 \$ avant le premier anniversaire de la date d'effet;
- Un montant global de 1 000 000 \$ avant le deuxième anniversaire de la date d'effet;
- Un montant global de 2 000 000 \$ avant le troisième anniversaire de la date d'effet;
- Un montant global de 3 000 000 \$ avant le quatrième anniversaire de la date d'effet.

À la signature de cette option, la Société conservera un DPR à l'égard de la participation de 10 % d'Osisko GP. De plus, Osisko GP n'est pas tenue de financer sa part au prorata du budget d'exploration suivant l'exercice de cette option et jusqu'à la construction d'une mine.

Le 5 décembre 2022, BRW a annoncé qu'elle avait bonifié l'option Anatacau (l'« entente d'option bonifiée ») afin d'acquérir également une participation de 90 % dans le projet PLEX (375 claims, 19 175 ha) situé dans la région de la Baie-James au Québec.

L'entente d'option bonifiée permet à BRW d'acquérir une participation de 90 % dans le projet PLEX en contrepartie de 8 000 000 actions ordinaires sur une période de deux ans suivant la clôture de cette entente d'option selon les conditions suivantes :

- Une tranche initiale de 1 000 000 actions ordinaires, dans les cinq jours ouvrables suivant la date d'effet;
- Une tranche de 3 000 000 actions ordinaires, le ou avant le premier anniversaire de la date d'effet;
- Une tranche de 4 000 000 actions, le ou avant le deuxième anniversaire de la date d'effet.

Afin d'exercer cette option, BRW devra réaliser 6 000 000 \$ en dépenses d'exploration selon le calendrier suivant :

- Un montant global de 1 000 000 \$ avant le premier anniversaire de la date d'effet;
- Un montant global de 2 000 000 \$ avant le deuxième anniversaire de la date d'effet;
- Un montant global de 4 000 000 \$ avant le troisième anniversaire de la date d'effet;
- Un montant global de 6 000 000 \$ avant le quatrième anniversaire de la date d'effet.

À la signature de cette option, BRW conservera un DPR à l'égard de la participation de 10 % d'Osisko GP. De plus, Osisko GP ne sera pas tenue de financer sa part au prorata du budget d'exploration suivant l'exercice de cette option et jusqu'à la construction d'une mine. L'entente d'option bonifiée était signé le 1^{er} mars 2023 et est sous réserve de l'approbation de la TSXV.

Ontario

- Le 3 octobre 2022, la Société a annoncé qu'elle avait jalonné et pris des options visant plusieurs blocs de claims près de Hearst en Ontario (le « projet Hearst ») pour un total de 226 claims (29 805 ha). Le groupe de claims inclut deux ententes d'option : l'entente d'option Lowther Pegmatite (signer le 21 septembre 2022) et l'option Lowther Régional (signer le 27 septembre 2022), assorties des conditions suivantes :

Entente d'option Lowther Pegmatite : Cette option permet à BRW d'acquérir d'un prospecteur une participation de 100 % dans la propriété en contrepartie de paiements totalisant 735 000 \$ en espèces ou des actions ordinaires (calculé en fonction de VWAP de 10 jours). De plus, BRW devra engager 1 000 000 \$ en dépenses d'exploration sur une période de quatre ans suivant la clôture de cette entente, selon les conditions suivantes :

- Un paiement de 35 000 \$ en espèces, lequel a été versé en octobre 2022;
- Un paiement de 50 000 \$ en espèces et un montant global de 50 000 \$ en dépenses d'exploration, le ou avant le premier anniversaire de la date d'effet.
- Un paiement de 150 000 \$ en espèces et un montant global de 200 000 \$ en dépenses d'exploration, le ou avant le deuxième anniversaire de la date d'effet.
- Un paiement de 200 000 \$ en espèces et un montant global de 400 000 \$ en dépenses d'exploration, le ou avant le troisième anniversaire de la date d'effet.
- Un paiement de 300 000 \$ en espèces et un montant global de 1 000 000 \$ en dépenses d'exploration, le ou avant le quatrième anniversaire de la date d'effet.

Exploration Brunswick inc.

Notes aux états financiers consolidés

Pour les exercices terminés les 31 décembre 2022 et 2021 (en dollars canadiens)

9. ACTIFS D'EXPLORATION ET D'ÉVALUATION (suite)

e) Minéraux critiques (suite) :

Ontario (suite)

Entente d'option Lowther Régional : Cette option permet à BRW d'acquérir de Last Resort Resources Limited (« Last Resort ») une participation de 100 % dans cette propriété en contrepartie de paiements totalisant 300 000 \$ en espèces sur une période de deux ans suivant la clôture de cette entente, selon les conditions suivantes :

- Un paiement de 100 000 \$ en espèces, lequel a été versé en octobre 2022;
- Un paiement de 100 000 \$ en espèces, le ou avant le premier anniversaire de la date d'effet.
- Un paiement de 100 000 \$ en espèces, le ou avant le deuxième anniversaire de la date d'effet.

BRW accordera à Last Resort une redevance de 2 % NSR sur toute la production minérale de cette propriété; la moitié de la redevance NSR pourra être rachetée par BRW pour la somme de 1 000 000 \$. Le droit de rachat restera valide pendant une période de cinq ans suivant l'exercice de l'option. La Société conservera aussi un droit de racheter la redevance résiduelle de 1 % NSR pour la somme de 2 000 000 \$ pendant une période de deux ans suivant le rachat initial.

Terre-Neuve

Le 17 mai 2022, la Société a annoncé le jalonnement de plusieurs groupes de claims (1 327 claims; 33 093 ha) dans la partie sud de Terre-Neuve près des secteurs de Port aux Basques, Hermitage et Rencontre East.

Nouvelle-Écosse

En mars 2022, le jalonnement de plusieurs groupes de claims dans la partie centre-ouest de la Nouvelle-Écosse (115 837 ha), tous situés au sein du Batholite peralumineux de South Mountain, à 30 km de Halifax. En plus de ces groupes de claims, en juin 2022, BRW a acquis d'un prospecteur une participation de 100 % dans une propriété couvrant 60 claims (971 ha). La contrepartie dans le cadre de cette acquisition totalise 15 000 \$ en espèces et 100 000 actions ordinaires (juste valeur de 22 000 \$). De plus, BRW a accordé une redevance NSR de 2% sur ces claims dont la première moitié (1%) peut être rachetée pour 1 000 000 \$. De plus, dix claims supplémentaires (6 172 ha) ont été achetés d'un prospecteur pour un paiement unique de 5 715 \$ dans la région de New Ross. De plus, trois claims (890 ha) ont été acquis par jalonnement sur carte près de la région de Caledonia dans l'est de la partie continentale de la Nouvelle-Écosse.

Nouveau-Brunswick

En décembre 2021, le jalonnement de plusieurs claims (6 527 ha), situés dans la partie centrale et le sud-est du Nouveau-Brunswick, collectivement regroupés dans les projets Caledonia et Catamaran. En mars 2022, BRW a agrandi ces propriétés en jalonnant 42 737 ha de plus. Durant l'exercice terminé le 31 décembre 2022, la Société a comptabilisé une charge de dépréciation de 286 959 \$ (montant nul durant l'exercice terminé le 31 décembre 2021) à l'égard des coûts engagés sur cette propriété, se rapportant à des secteurs déterminés, soit parce que la Société ne prévoyait pas le renouvellement de ces claims, soit parce que la Société a décidé d'y cesser les activités d'exploration et d'évaluation, ou parce que la valeur comptable des actifs excédait leur valeur recouvrable.

10. DÉBENTURES CONVERTIBLES

Débetures convertibles de 2015

En juin 2015, la Société a réalisé un placement privé sous forme de débetures convertibles pour un produit brut de 2 000 000 \$. Ces débetures portaient intérêt à un taux de 12 %, payable semestriellement le 1^{er} juin et le 1^{er} décembre de chaque année. Chaque débenture était convertible à tout moment avant la date d'échéance, à la discrétion du souscripteur, en actions ordinaires à un prix de conversion de 0,65 \$ par action ordinaire. Ces débetures sont arrivées à échéance le 8 juin 2020 et le solde de 500 000 \$ a été remboursé au 31 décembre 2021.

Exploration Brunswick inc.

Notes aux états financiers consolidés

Pour les exercices terminés les 31 décembre 2022 et 2021 (en dollars canadiens)

10. DÉBENTURES CONVERTIBLES (suite)

Débentures convertibles de 2018

Le 27 septembre 2018, la Société a réalisé un placement privé sous forme de débentures convertibles (les « débentures de 2018 ») pour un produit brut de 1 000 000 \$ (le « capital »), avec une date d'échéance du 1^{er} septembre 2021 (la « date d'échéance »). Les débentures de 2018 portaient intérêt à un taux de 12 %, payable semestriellement le 1^{er} mars et le 1^{er} septembre de chaque année. Ces débentures étaient convertibles à tout moment avant la date d'échéance, à la discrétion du souscripteur (le « souscripteur »), en actions ordinaires à un prix de conversion de 0,40 \$ par action ordinaire.

À sa discrétion et jusqu'à un maximum de trois fois avant la date d'échéance, la Société avait l'option de payer les intérêts courus en émettant des actions ordinaires au cours boursier à la date du paiement. Après la fin de la troisième année, la Société avait le droit de forcer la conversion de ces débentures dans le cas où les actions ordinaires seraient négociées à plus de 1,00 \$ par action ordinaire pendant plus de 10 jours consécutifs.

À la date d'émission, la juste valeur de l'option de conversion a été déterminée à 145 000 \$. La juste valeur a été déterminée en actualisant les flux de trésorerie liés à ces débentures à un taux de 19,5 %, soit le taux d'intérêt que la Société aurait dû payer si ces débentures n'avaient pas d'option de conversion, représentant l'excédent de la juste valeur des débentures sur leur valeur nominale. Ainsi, la juste valeur de ces débentures était de 855 000 \$ à la date de la transaction initiale.

En septembre 2021, la Société et le souscripteur ont convenu d'un calendrier de remboursement (la « modification ») du capital et des intérêts dus à la date d'échéance. Conformément à la modification, la Société rembourserait le solde en trois versements annuels et aucun intérêt supplémentaire ne s'appliquerait aux débentures de 2018 après la date d'échéance. Un gain de 131 969 \$ a été comptabilisé lors de la modification dans l'état consolidé des résultats pour l'exercice terminé le 31 décembre 2021, en utilisant un taux d'actualisation de 12 % (le taux d'intérêt que la Société se serait attendue à payer si la modification n'avait pas été signée). Le premier paiement a été effectué en novembre 2021.

Le 10 novembre 2022, la Société a annoncé la signature d'une entente visant le règlement d'une dette (le « règlement de dette »), afin de régler une créance de 333 333 \$ exigible en novembre 2022 en lien avec les débentures de 2018, en procédant à l'émission de 952 380 actions ordinaires à un prix d'émission réputé de 0,35 \$ par action ordinaire au souscripteur.

Les transactions affectant les débentures convertibles pour les exercices terminés les 31 décembre 2022 et 2021 sont les suivantes :

	2022	2021
	\$	\$
Solde au 1 ^{er} janvier	566 644	1 458 151
Remboursement de débentures	(333 333)	(833 333)
Gain sur l'amendement de la débenture convertible	-	(131 969)
Charge de désactualisation	68 468	73 795
Solde au 31 décembre	301 779	566 644
Solde à court terme	301 779	264 865
Solde à long terme	-	301 779

11. MONTANT DÛ À UN ADMINISTRATEUR

Au 31 décembre 2019, un administrateur et un dirigeant de la Société (« l'administrateur ») avait avancé à la Société la somme de 1 900 000 \$, avec un intérêt annuel de 12 %.

Durant l'exercice terminé le 31 décembre 2020, des avances supplémentaires totalisant 500 000 \$ ont été consenties à la Société. Le 8 juillet 2020, la Société a conclu un règlement de dettes avec l'administrateur pour un montant de 2 982 837 \$ (2 300 000 \$ plus les intérêts rattachés). Aux termes de ce règlement de dettes, la Société a émis 21 305 983 actions ordinaires d'une juste valeur de 0,14 \$ par action à l'administrateur, entraînant une perte sur règlement de dettes de 426 121 \$. Le solde dû à l'administrateur au 31 décembre 2020 était de 100 000 \$, et ce montant a été remboursé par la Société en juillet 2021.

Exploration Brunswick inc.

Notes aux états financiers consolidés

Pour les exercices terminés les 31 décembre 2022 et 2021 (en dollars canadiens)

12. PRIME DIFFÉRÉE SUR LES ACTIONS ACCRÉDITIVES

	31 décembre 2022	31 décembre 2021
	\$	\$
Solde au début de l'exercice	-	-
Passif lié aux actions accréditives émises	809 840	-
Renversement du passif lié aux actions accréditives	(138 732)	-
Solde à la fin de l'exercice	671 108	-

13. CAPITAL-ACTIONS

Autorisé :

Nombre illimité d'actions ordinaires, avec droit de vote et participatives, sans valeur nominale

Nombre illimité d'actions privilégiées, sans droit de vote, sans valeur nominale, pouvant être émises en série

Activités de financement pour les exercices terminés les 31 décembre 2022 et 2021, qui n'ont pas encore été divulguées :

a) Mai 2022

Le 20 mai 2022, la Société a clôturé un placement privé par l'entremise d'un courtier visant un total de (i) 6 142 401 unités de la Société (chacune, une « unité ») au prix de 0,175 \$ par unité (le « financement par unités »), et (ii) 11 337 625 actions ordinaires (« actions accréditives ») au prix de 0,20 \$ par action accréditive, pour un produit brut global de 3 342 445 \$ (collectivement, les « financements »). Chaque unité se compose d'une action ordinaire et d'un demi-bon de souscription d'action ordinaire de la Société (chaque bon de souscription entier, un « bon de souscription »). Suivant la clôture des financements, chaque bon de souscription permettait à son détenteur d'acquérir une action ordinaire au prix de 0,23 \$ pour une période de 24 mois. Le 21 juin 2022, la Société a prolongé la durée de ces bons de souscription de 12 mois, de telle sorte que les bons de souscription viendront désormais à échéance le 17 mai 2025.

Le produit brut du financement par unités a été réparti entre les actions ordinaires (884 104 \$) et les bons de souscription (190 816 \$), selon la méthode résiduelle. La juste valeur de ces bons de souscription a été déterminée à l'aide du modèle d'établissement du prix des options de Black-Scholes en utilisant les hypothèses moyennes pondérées suivantes :

Prix d'exercice des bons de souscription	0,23 \$
Prix de l'action à la date d'attribution	0,185 \$
Taux d'intérêt sans risque	2,53 %
Durée de vie prévue des bons de souscription	2 ans
Volatilité annualisée prévue	90 %
Taux de dividende	-
Juste valeur par bon de souscription	0,08 \$

En lien avec les financements, les frais d'émission d'actions ont totalisé 141 969 \$. Un montant de 162 860 \$ (net des frais d'émission d'actions de 7 204 \$) a été alloué à la prime différée sur les actions accréditives (note 12).

b) Juillet 2022

Le 11 juillet 2022, la Société a clôturé un placement privé sans intermédiaire pour un produit brut global de 1 009 950 \$, consistant en l'émission de 5 771 143 unités au prix de 0,175 \$ par unité (le « financement de juillet ») et des frais d'émission d'actions totalisant 7 203 \$. Chaque unité se compose d'une action ordinaire et d'un demi-bon de souscription. Chaque bon de souscription permet à son détenteur d'acquérir une action ordinaire au prix de 0,23 \$ pendant une période de 36 mois suivant la date de clôture du financement de juillet.

Le produit brut du financement de juillet a été réparti entre les actions ordinaires (748 312 \$) et les bons de souscription (261 638 \$), selon la méthode résiduelle. La juste valeur de ces bons de souscription a été déterminée à l'aide du modèle d'établissement du prix des options de Black-Scholes en utilisant les hypothèses moyennes pondérées suivantes :

Exploration Brunswick inc.

Notes aux états financiers consolidés

Pour les exercices terminés les 31 décembre 2022 et 2021 (en dollars canadiens)

13. CAPITAL-ACTIONS (suite)

Prix d'exercice des bons de souscription	0,23 \$
Prix de l'action à la date d'attribution	0,215 \$
Taux d'intérêt sans risque	3,00 %
Durée de vie prévue des bons de souscription	3 ans
Volatilité annualisée prévue	90 %
Taux de dividende	-
Juste valeur par bon de souscription	0,12 \$

c) Décembre 2022

Le 22 décembre 2022, la Société a réalisé des placements privés (les « placements ») pour un produit brut global de 5 500 240 \$.

Dans le cadre du placement privé par l'entremise d'un courtier (le « placement par l'entremise d'un courtier »), la Société a amassé un produit brut de 5 000 000 \$ tiré de la vente des suivants :

- 2 666 667 unités accréditatives admissibles au Québec (chacune, une « unité accréditative admissible au Québec ») au prix de 0,75 \$ par unité accréditative admissible au Québec pour un produit brut de 2 000 000 \$; et
- 5 357 143 unités accréditatives de la Société (chacune, une « unité accréditative nationale ») au prix de 0,56 \$ par unité accréditative nationale pour un produit brut de 3 000 000 \$.

Chaque unité accréditative nationale et unité accréditative admissible au Québec se compose d'une action ordinaire et d'un demi-bon de souscription. Chaque bon de souscription entier confèrera au porteur le droit d'acquérir une action ordinaire au prix de 0,75 \$ à tout moment au plus tard le 22 décembre 2025.

Le produit brut du placement par l'entremise d'un courtier a été réparti entre les actions ordinaires (4 168 552 \$) et les bons de souscription (831 448 \$), selon la méthode résiduelle. La juste valeur de ces bons de souscription a été déterminée à l'aide du modèle d'établissement du prix des options de Black-Scholes en utilisant les hypothèses moyennes pondérées suivantes :

Prix d'exercice des bons de souscription	0,75 \$
Prix de l'action à la date d'attribution	0,44 \$
Taux d'intérêt sans risque	3,77 %
Durée de vie prévue des bons de souscription	3 ans
Volatilité annualisée prévue	90 %
Taux de dividende	-
Juste valeur par bon de souscription	0,21 \$

De façon concomitante, la Société a réalisé un placement privé sans intermédiaire (le « financement sans intermédiaire »), amassant un produit brut de 500 240 \$ suivant la vente de 962 000 actions accréditatives au prix de 0,52 \$ par action accréditative.

Les frais d'émission d'actions des placements sans courtier ont totalisé 588 696 \$.

Un montant de 646 980 \$ (net des frais d'émission d'actions de 68 056 \$) a été alloué à la prime différée sur les actions accréditatives (note 12).

Exploration Brunswick inc.

Notes aux états financiers consolidés

Pour les exercices terminés les 31 décembre 2022 et 2021 (en dollars canadiens)

14. BONS DE SOUSCRIPTION

Le tableau suivant résume l'activité liée aux bons de souscription pour les exercices terminés les 31 décembre 2022 et 2021 :

	Nombre de bons de souscription	Prix d'exercice moyen pondéré (\$)
Solde au 1 ^{er} janvier 2021	8 750 000	0,22
Solde au 31 décembre 2021	8 750 000	0,22
Émis	9 968 675	0,44
Exercés	(8 392 500)	0,22
Échus	(515 000)	0,20
Solde au 31 décembre 2022	9 811 175	0,44

Le tableau suivant présente les bons de souscription en circulation au 31 décembre 2022 :

Prix d'exercice (\$)	Nombre	Date d'échéance	Moyenne pondérée de la période résiduelle d'exercice (années)
0,23	2 913 699	17 mai 2025	2,38
0,23	2 885 571	12 juillet 2025	2,53
0,75	4 011 905	22 décembre 2025	2,98
	9 811 175		

15. OPTIONS D'ACHAT D'ACTIONS

La Société a adopté un régime de rémunération fondée sur des actions (le « régime ») en vertu duquel le conseil peut attribuer des options d'achat d'actions (les « options ») aux administrateurs, aux membres du personnel et aux consultants. Le 26 avril 2022, le conseil a approuvé une modification au régime afin d'augmenter le nombre d'actions ordinaires réservées pour émission en vertu du régime, de 5 000 000 à 13 000 000. Le tableau suivant résume l'activité liée aux options pour les exercices terminés les 31 décembre 2022 et 2021 :

	Nombre	Prix d'exercice moyen pondéré (\$)
Solde au 1 ^{er} janvier 2022	4 000 000	0,27
Émises	2 900 000	0,23
Solde au 31 décembre 2022	6 900 000	0,25
Options pouvant être exercées au 31 décembre 2022	2 533 333	0,29

Les options en circulation au 31 décembre 2022 sont présentées ci-dessous :

Prix d'exercice (\$)	Nombre en circulation	Nombre pouvant être exercées	Moyenne pondérée de la durée de vie résiduelle (années)
0,48 \$	500 000	500 000	1,4
0,50 \$	200 000	200 000	2,1
0,21 \$	2 100 000	1 050 000	2,7
0,20 \$	300 000	150 000	2,9
0,37 \$	400 000	400 000	3,3
0,13 \$	400 000	133 333	3,9
0,40 \$	100 000	100 000	4,2
0,21 \$	2 500 000	-	4,5
0,32 \$	400 000	-	4,9
	6 900 000	2 533 333	

Exploration Brunswick inc.

Notes aux états financiers consolidés

Pour les exercices terminés les 31 décembre 2022 et 2021 (en dollars canadiens)

15. OPTIONS D'ACHAT D'ACTIONS (suite)

Pour les exercices terminés les 31 décembre 2022 et 2021, la Société a déterminé la juste valeur des options selon la méthode d'évaluation de Black-Scholes. La volatilité a été déterminée en fonction des données historiques sur les actions ordinaires sur la durée de vie moyenne prévue des options. Les hypothèses utilisées pour évaluer les options d'achat d'actions sont les suivantes :

	2022	2021
Prix des actions	0,23 \$	0,13 \$
Prix d'exercice	0,23 \$	0,13 \$
Taux d'intérêt sans risque	3,48 %	1,06 %
Volatilité prévue	90,0 %	80,0 %
Taux de dividende	-	-
Durée de vie prévue	4,9 ans	5 ans
Juste valeur moyenne pondérée à la date d'attribution	0,154 \$	0,083 \$

Pour l'exercice terminé le 31 décembre 2022, les charges de rémunération fondée sur des actions se sont élevées à 205 228 \$ (114 539 \$ pour l'exercice terminé le 31 décembre 2021), dont un montant de 189 383 \$ a été comptabilisé à l'état des résultats (113 983 \$ pour l'exercice terminé le 31 décembre 2021) et 15 845 \$ a été capitalisé dans les actifs d'exploration (556 \$ pour l'exercice terminé le 31 décembre 2021). Un crédit compensatoire est comptabilisé dans le surplus d'apport.

16. PERTE NETTE PAR ACTION

En raison de la perte nette des activités poursuivies pour les exercices terminés les 31 décembre 2022 et 2021, toutes les actions ordinaires potentiellement dilutives (notes 14 et 15) sont considérées comme ayant un effet antidilutif, de telle sorte que la perte nette diluée par action est équivalente à la perte nette de base par action pour ces périodes.

17. CHARGES ADMINISTRATIVES

	Pour les exercices terminés les 31 décembre	
	2022	2021
	\$	\$
Salaires	513 893	390 056
Relations avec les investisseurs	231 341	211 355
Honoraires professionnels	172 330	223 251
Frais de bureau	132 699	126 935
Déplacements	112 596	13 063
Frais règlementaires	50 599	42 869
Honoraires de gestion	-	51 771
Détournement d'actifs (a)	(32 500)	305 007
	<u>1 180 958</u>	<u>1 364 307</u>

- (a) En juin 2021, la direction a identifié certaines transactions qui ont soulevé des soupçons de détournement d'actifs de la Société par un ancien employé concernant des transactions antérieures. Celles-ci ont été portées à l'attention du conseil d'administration, des auditeurs et du conseiller juridique externe de la Société. La direction a mené une enquête formelle et, sur la base des principales constatations, la Société a relevé des transactions non autorisées totalisant 979 000 \$ et ayant eu lieu entre avril 2018 et juin 2021. De ces montants, environ 473 993 \$ avaient été comptabilisés en charges au moment où les transactions ont été conclues et n'ont eu aucun impact sur la perte nette consolidée telle que présentée précédemment pour chacune des périodes terminées les 31 décembre 2018, 2019 et 2020.

Exploration Brunswick inc.

Notes aux états financiers consolidés

Pour les exercices terminés les 31 décembre 2022 et 2021 (en dollars canadiens)

17. CHARGES ADMINISTRATIVES

Le 13 août 2021, la Société a conclu un accord de transaction avec l'ancien employé, qui a reconnu le détournement d'actifs et a accepté un calendrier de remboursement. La Société a enregistré une perte de crédit attendue de 100 % sur cette créance pour une valeur comptable nette de zéro aux 31 décembre 2022 et 2021 et comptabilisera les futurs paiements de remboursement à l'état du résultat global sur réception des fonds. Durant les exercices terminés les 31 décembre 2022 et 2021, la Société a été remboursée de 32 500 \$ et de 200 000 \$, respectivement, en lien avec cette entente de transaction.

Durant les exercices terminés les 31 décembre 2022 et 2021, les charges administratives comprennent des transactions non autorisées qui ont été engagées, nettes des remboursements reçus.

18. PARTIES LIÉES

Les transactions et les soldes entre parties liées, qui ne sont pas divulgués ailleurs, sont résumés ci-dessous :

Les principaux membres de la direction comprennent les administrateurs et les dirigeants de la Société. La rémunération versée ou payable aux principaux membres de la direction pour leurs services en tant qu'employés est présentée ci-dessous pour les exercices terminés les 31 décembre 2022 et 2021 :

	2022	2021
	\$	\$
Salaires et autres avantages à court terme du personnel (incluant les frais de gestion)	348 514	306 746
Rémunération fondée sur des actions	177 186	113 254
	525 700	420 000

Durant les exercices terminés les 31 décembre 2022 et 2021, la Société a procédé à des transactions avec certaines sociétés liées. Redevances Aurifères Osisko Ltée (« OGR »), Métaux Osisko et Ressources Falco Ltée (« Falco ») sont des parties liées en raison de dirigeants et d'administrateurs communs.

Durant l'exercice terminé le 31 décembre 2022, OGR a facturé un montant de 53 000 \$ en lien avec des services professionnels et la location d'espaces à bureaux (115 000 \$ pour l'exercice terminé le 31 décembre 2021). Au 31 décembre 2022, un montant de 9 000 \$ est inclus dans les comptes fournisseurs et autres créditeurs (30 000 \$ au 31 décembre 2021).

Durant l'exercice terminé le 31 décembre 2022, aucun montant n'a été facturé par Métaux Osisko pour des services professionnels (48 000 \$ pour l'exercice terminé le 31 décembre 2021) et aucun montant n'est inclus dans les comptes fournisseurs et autres créditeurs au 31 décembre 2022 (48 000 \$ au 31 décembre 2021).

Durant l'exercice terminé le 31 décembre 2022, un montant de 39 000 \$ a été facturé par Falco pour des services professionnels (montant nul durant l'exercice terminé le 31 décembre 2021). Au 31 décembre 2022, un montant de 4 000 \$ est inclus dans les comptes fournisseurs et autres créditeurs (montant nul au 31 décembre 2021).

Au 31 décembre 2022, les intérêts à payer sur le prêt convertible de 2018 étaient nuls (114 000 \$ au 31 décembre 2021). Les intérêts cumulés sur le prêt convertible de 2018 pour l'exercice terminé le 31 décembre 2022 étaient nuls (80 000 \$ pour l'exercice terminé le 31 décembre 2021).

La direction est d'avis que ces transactions ont été réalisées dans les mêmes conditions que les transactions avec des parties non liées. Ces opérations ont été engagées dans le cours normal des affaires et sont mesurées à la valeur d'échange, qui est le montant de la contrepartie établie et acceptée par les parties liées.

Exploration Brunswick inc.

Notes aux états financiers consolidés

Pour les exercices terminés les 31 décembre 2022 et 2021 (en dollars canadiens)

19. IMPÔTS SUR LE RÉSULTAT

Le tableau suivant présente un rapprochement des impôts aux taux statutaires (26,5 %) et des impôts comptabilisés à l'état consolidé des résultats et du résultat global pour l'exercice terminé le 31 décembre 2022 (26,5 % pour l'exercice terminé le 31 décembre 2021) :

	2022	2021
	\$	\$
Perte nette avant les impôts sur le résultat	(5 690 119)	(64 187)
Recouvrement d'impôts sur le résultat prévu	(1 507 882)	(17 010)
Portion non imposable du gain sur la vente d'une filiale	-	(1 647 438)
Dépenses non déductibles	62 970	211 137
Expiration des taux d'imposition dans d'autres juridictions	-	-
Comptabilisation d'avantages fiscaux non comptabilisés auparavant	963 732	801 303
Dépenses d'exploration des actions accréditives	342 448	652 008
Recouvrement d'impôts différés sur le résultat, montant net	(138 732)	-

Au 31 décembre 2022, les écarts temporaires déductibles pour lesquels la Société n'avait pas comptabilisé d'actifs d'impôts différés étaient les suivants :

	Fédéral	Provincial
	\$	\$
Immobilisations corporelles et actifs incorporels	53 568	53 568
Propriétés minières	380 216	1 719 517
Frais de financement	671 727	671 727
Pertes autres qu'en capital	9 680 459	11 356 838
Pertes en capital	4 924 681	4 924 681
	15 710 651	18 726 331

Au 31 décembre 2022, la Société disposait de pertes fiscales pouvant être utilisées pour réduire le bénéfice imposable futur. Ces pertes viendront à échéance comme suit :

Année d'échéance	Fédéral	Provincial
	\$	\$
2028	-	24 966
2029	-	181 675
2030	-	792 215
2031	444 504	1 122 027
2032	194 017	194 017
2033	418 638	418 638
2034	222 066	222 066
2035	894 058	894 058
2036	1 065 161	1 065 161
2037	849 495	849 495
2038	1 698 301	1 698 301
2039	1 553 988	1,553 988
2040	938 559	938 559
2041	1 401 672	1 401 672
	9 680 459	11 356 838

La capacité de réaliser les avantages fiscaux dépend d'un certain nombre de facteurs et notamment de la future rentabilité des activités. Les actifs d'impôts sur le résultat différé sont comptabilisés uniquement dans la mesure où il est probable qu'un bénéfice imposable suffisant sera disponible pour permettre le recouvrement de l'actif. Par conséquent, des actifs d'impôts différés d'un montant de 4 510 126 \$ n'ont pas été comptabilisés.

Exploration Brunswick inc.

Notes aux états financiers consolidés

Pour les exercices terminés les 31 décembre 2022 et 2021 (en dollars canadiens)

20. INSTRUMENTS FINANCIERS ET GESTION DU RISQUE

La Société est exposée à différents risques financiers découlant de ces activités. La direction de la Société gère les risques financiers. La Société ne conclut pas de contrats visant des instruments financiers, incluant des instruments financiers dérivés à des fins de spéculation. Les principaux risques auxquels la Société est exposée, ainsi que ses politiques de gestion de ces risques, sont décrits plus en détail ci-dessous :

Risque de crédit

Le risque de crédit est le risque qu'une partie à un instrument financier manque à l'une de ses obligations et amène de ce fait l'autre partie à subir une perte financière. Les instruments financiers qui exposent potentiellement la Société au risque de crédit se composent de la trésorerie et des équivalents de trésorerie et des autres effets à recevoir de parties liées. La Société atténue le risque de crédit en déposant sa trésorerie auprès d'une institution financière canadienne jouissant d'une cote de crédit A+ et en échangeant des services avec des entreprises en bonne situation financière.

Risque de liquidité

Le risque de liquidités est le risque que la Société éprouve des difficultés à honorer ses engagements liés à ses passifs financiers qui sont réglés par remise de trésorerie. La Société finance ses programmes d'exploration, ses besoins de trésorerie et ses acquisitions d'immobilisations corporelles par l'intermédiaire des débentures convertibles et du capital-actions. Les tableaux suivants présentent les échéances contractuelles (incluant les paiements d'intérêts, le cas échéant) des passifs de la Société aux 31 décembre 2022 et 2021 :

	2022	
	Moins d'un an	Plus d'un an
	\$	\$
Comptes fournisseurs et frais courus	469 822	-
Débentures convertibles	333 333	-
Obligations locatives	42 500	-
Total	845 655	-

	2021	
	Moins d'un an	Plus d'un an
	\$	\$
Comptes fournisseurs et frais courus	774 619	-
Débentures convertibles	333 333	333 333
Obligations locatives	-	85 000
Total	1 107 952	418 333

Juste valeur

La trésorerie et les équivalents de trésorerie, les autres effets à recevoir de parties liées, les comptes fournisseurs et frais courus et les débentures convertibles sont des instruments financiers qui ne sont pas évalués à la juste valeur à la date de l'état de la situation financière. La juste valeur de la trésorerie et des équivalents de trésorerie, des autres effets à recevoir de parties liées, des comptes fournisseurs et frais courus (exception faite de l'impôt à payer, des salaires à payer, des vacances à payer et des retenues à la source à payer) se rapproche de leur valeur comptable en raison leur échéance à court terme. La juste valeur des débentures convertibles, qui sont de niveau 2, n'est pas sensiblement différente de la valeur comptable, car il n'y a pas eu de changement important aux hypothèses utilisées pour déterminer leur juste valeur à l'émission selon la méthode des flux de trésorerie actualisés.

Exploration Brunswick inc.

Notes aux états financiers consolidés

Pour les exercices terminés les 31 décembre 2022 et 2021 (en dollars canadiens)

20. INSTRUMENTS FINANCIERS ET GESTION DU RISQUE (suite)

La hiérarchie de la juste valeur comporte les niveaux suivants :

Niveau 1 :	Prix cotés, non rajustés, sur des marchés actifs pour des actifs ou des passifs identiques;
Niveau 2 :	Données autres que les prix cotés visés au niveau 1 qui sont observables pour l'actif ou le passif, soit directement (c'est-à-dire des prix) ou indirectement (c'est-à-dire des dérivés des prix); et
Niveau 3 :	Données relatives à l'actif ou au passif qui ne sont pas fondées sur des données de marché observables.

Il n'y a pas eu de transfert entre les niveaux durant les exercices terminés les 31 décembre 2022 et 2021.

21. POLITIQUES ET PROCÉDURES DE GESTION DU CAPITAL

Les objectifs de la Société en ce qui a trait à la gestion de son capital sont d'assurer la capacité de la Société de poursuivre ses activités, d'augmenter la valeur des actifs de la Société et d'assurer un rendement adéquat à ses actionnaires. Ces objectifs seront atteints en identifiant de bons projets d'exploration, par la mise en valeur de ces projets et, ultimement, par la mise en production ou la vente et l'obtention de liquidités, avec des partenaires ou de façon autonome. La Société gère son capital sur la base de la valeur comptable des capitaux propres. Le capital pour l'exercice visé est résumé à l'état consolidé des variations des capitaux propres.

La Société n'est soumise à aucune exigence en matière de capital imposée de l'extérieur, sauf lorsqu'elle émet des actions accréditives à l'égard desquelles un montant doit être utilisé à des fins d'exploration. Se reporter à la note 23 pour de plus amples détails.

La Société finance ses activités d'exploration et d'évaluation principalement en recherchant des capitaux supplémentaires au moyen de débentures convertibles, d'émission de capitaux propres ou de placements publics.

Lorsque les conditions de financement ne sont pas optimales, la Société peut signer des conventions d'options ou recourir à d'autres solutions afin de poursuivre ses activités, ou elle peut ralentir ses activités jusqu'à ce que les conditions de financement s'améliorent.

Exploration Brunswick inc.

Notes aux états financiers consolidés

Pour les exercices terminés les 31 décembre 2022 et 2021 (en dollars canadiens)

22. RENSEIGNEMENTS COMPLÉMENTAIRES – ÉTATS DES FLUX DE TRÉSORERIE

	Pour les exercices terminés les 31 décembre	
Variations des éléments hors caisse du fonds de roulement :	2022	2021
	\$	\$
Taxes de vente et autres débiteurs	462 126	(346 782)
Charges payées d'avance et dépôts	(70 267)	(91 642)
Comptes fournisseurs et frais courus	(40 948)	(4 274)
	350 911	(442 698)

	Pour les exercices terminés les 31 décembre	
Autres informations non divulguées ailleurs :	2022	2021
	\$	\$
Dépenses liées aux actifs d'exploration et d'évaluation incluses dans les comptes fournisseurs et autres créditeurs :		
Au début de l'année	546 613	97 544
À la fin de l'année	202 732	546 613
Frais d'émission d'actions inclus dans les comptes fournisseurs et autres créditeurs :		
Au début de l'année	-	-
À la fin de l'année	69 481	-
Intérêts payés	101 781	420 000

23. ENGAGEMENT ET ÉVENTUALITÉS

Actions accréditives

La Société est en partie financée par l'émission d'actions accréditives, et par conséquent, est engagée à mener des activités d'exploration minière. Ces règles fiscales prévoient également des délais pour effectuer les travaux d'exploration au plus tard à la première des dates suivantes :

- Deux ans après les placements en actions accréditives;
- Un an après que la Société ait renoncé aux déductions fiscales relatives aux activités d'exploration.

En décembre 2020, la Société a reçu 1 998 115 \$ suite à l'émission d'actions accréditives pour lesquelles la Société a renoncé aux déductions fiscales au 31 décembre 2020. Au 31 décembre 2022, cet engagement avait été complété.

En mai 2022, la Société a reçu 2 267 525 \$ suite à l'émission d'actions accréditives pour lesquelles la Société a renoncé aux déductions fiscales au 31 décembre 2022. Au 31 décembre 2022, un montant de 350 000 \$ reste à engager d'ici le 31 décembre 2023.

En décembre 2022, la Société a reçu 5 500 240 \$ suite à l'émission d'actions accréditives pour lesquelles la Société a renoncé aux déductions fiscales au 31 décembre 2022. Au 31 décembre 2022, un montant de 5 500 240 \$ reste à engager d'ici le 31 décembre 2023.

Exploration Brunswick inc.

Notes aux états financiers consolidés

Pour les exercices terminés les 31 décembre 2022 et 2021 (en dollars canadiens)

24. ÉVÈNEMENTS SUBSÉQUENTS

Ententes d'option d'exploration

Projet Mirage

Le 24 janvier 2023, la Société a annoncé le jalonnement d'autres claims dans la région de la Baie-James au Québec. De plus, la Société a aussi conclu une option visant un bloc de claims d'Entreprises minières Globex (« Globex ») qui est adjacent à ces nouveaux claims (tous les claims jalonnés et optionnés étant regroupés sous le projet « Mirage »). Le projet Mirage inclut une option sur le bloc de claims « Lac Escale » de Globex. L'option permet à BRW d'acquérir une participation de 100 % dans la propriété Lac Escale en contrepartie totalisant 500 000 \$, payable pour moitié en espèces et pour moitié en actions ordinaires (à un prix minimum de 0,45 \$ par action ordinaire) sur une période de trois ans, selon les conditions suivantes :

- Un paiement de 50 000 \$ a été versé en février 2023, 25 000 \$ en espèces et 25 000 \$ en actions ordinaires (41 667 actions ordinaires);
- Un paiement de 25 000 \$, le ou avant l'anniversaire de six mois de la date d'effet;
- Un paiement de 125 000 \$, le ou avant le premier anniversaire de la date d'effet;
- Un paiement de 100 000 \$, le ou avant le deuxième anniversaire de la date d'effet;
- Un paiement de 200 000 \$, le ou avant le troisième anniversaire de la date d'effet.

Afin d'exercer cette option, BRW devra réaliser des travaux d'un montant de 1 000 000 \$ selon le calendrier suivant :

- Un montant global de 100 000 \$ le ou avant le premier anniversaire de la date d'effet;
- Un montant global de 300 000 \$ le ou avant le deuxième anniversaire de la date d'effet;
- Un montant global de 1 000 000 \$ le ou avant le troisième anniversaire de la date d'effet.

Suivant l'entière réalisation de cette entente d'option, Exploration Brunswick conclura une entente de redevances accordant à Globex une redevance brute sur les métaux (*Gross Metal Royalty* ou « GMR ») de 3 %, dont 1 % de la redevance GMR pourra être racheté par BRW pour la somme de 1 000 000 \$, résultant en une redevance GMR nette de 2 %. Cette redevance s'appliquera aussi à tout titre minier nouvellement jalonné par l'une ou l'autre des parties dans un rayon de 1 km du périmètre actuel des claims. À la première date entre le 5^e anniversaire de l'entrée en vigueur de cette entente de redevances ou 5 ans après avoir engagé des dépenses totalisant 4 000 000 \$, BRW commencera à verser à Globex une avance annuelle de 100 000 \$ de redevances, déductible de la redevance de production éventuelle.

Hanson Lake

Le 17 janvier 2023, la Société a annoncé le jalonnement de plusieurs groupes de claims en Saskatchewan (36 claims, 79 892 ha), situés autour des communautés de Creighton, La Ronge et Southend dans le centre de la Saskatchewan. De plus, le 22 février 2023, BRW a signé une entente d'option sur le projet Hanson Lake (12 claims, 16 103 ha), situé à environ 55 km à l'ouest de Creighton (Saskatchewan).

L'entente d'option permet à BRW d'acquérir une participation de 100 % dans le projet Hanson Lake de Searchlight Resources Inc. en contrepartie de paiements totalisant 735 000 \$ sur une période de quatre ans suivant la clôture d'une entente formelle. Le montant total est payable en espèces, en actions ordinaires ou une combinaison des deux (au gré de BRW, sous réserve d'un minimum de 25 % en espèces), aux conditions suivantes :

- Un paiement de 35 000 \$ dans les cinq jours ouvrables suivant la date d'effet d'une entente définitive;
- Un paiement de 50 000 \$, le ou avant le premier anniversaire de la date d'effet;
- Un paiement de 150 000 \$, le ou avant le deuxième anniversaire de la date d'effet;
- Un paiement de 200 000 \$, le ou avant le troisième anniversaire de la date d'effet;
- Un paiement de 300 000 \$, le ou avant le quatrième anniversaire de la date d'effet.

Exploration Brunswick inc.
Notes aux états financiers consolidés
Pour les exercices terminés les 31 décembre 2022 et 2021 (en dollars canadiens)

24. ÉVÈNEMENTS SUBSÉQUENTS (suite)

Ententes d'option d'exploration (suite)

Afin d'exercer cette option, BRW devra réaliser des travaux d'un montant de 1 000 000 \$ selon le calendrier suivant :

- Un montant global de 50 000 \$, le ou avant le premier anniversaire de la date d'effet;
- Un montant global de 200 000 \$, le ou avant le deuxième anniversaire de la date d'effet;
- Un montant global de 400 000 \$, le ou avant le troisième anniversaire de la date d'effet;
- Un montant global de 1 000 000 \$, le ou avant le quatrième anniversaire de la date d'effet.

Lorsque cette option aura été exercée, d'autres paiements d'étape sont prévus selon le calendrier suivant :

- Versement de 250 000 \$ en espèces, en actions ordinaires ou une combinaison des deux (au gré de BRW) suivant le dépôt d'une estimation de ressources minérales;
- Versement de 250 000 \$ en espèces, en actions ordinaires ou une combinaison des deux (au gré de BRW) suivant le dépôt d'une évaluation économique préliminaire.

BRW accordera une redevance de 2 % NSR, dont la moitié (1 %) de la redevance peut être rachetée par la Société pour la somme de 1 000 000 \$. La deuxième moitié de la redevance NSR (1 %) peut être rachetée pour la somme de 2 000 000 \$.

Eagle Plains

Le 20 mars 2023, la Société a signé une entente d'option avec Eagle Plains Resources Ltd (« EPL ») afin d'acquérir trois claims miniers près de Creighton (Saskatchewan), adjacents au projet Hanson Lake. Cette entente d'option permet à BRW d'acquérir une participation de 100 % dans les claims miniers d'EPL en contrepartie de paiements totalisant 70 000 \$ sur une période de deux ans. Le montant total est payable en espèces, en actions ordinaires ou une combinaison des deux, au gré de BRW, selon le calendrier suivant :

- Un paiement de 25 000 \$ (émission de 29 069 actions ordinaires en mars 2023);
- Un paiement de 20 000 \$ au premier anniversaire de la date de l'entente;
- Un paiement de 25 000 \$ au deuxième anniversaire de la date de l'entente.

Afin d'exercer cette option, BRW devra réaliser des travaux d'un montant de 100 000 \$ selon le calendrier suivant :

- Un montant global de 25 000 \$, le ou avant le 31 décembre 2023;
- Un montant global de 75 000 \$, le ou avant le 31 décembre 2024.

Lorsque cette option aura été exercée, d'autres paiements d'étape sont prévus selon le calendrier suivant :

- Versement de 250 000 \$ en espèces, en actions ordinaires ou une combinaison des deux (au gré de BRW) suivant le dépôt d'une estimation de ressources minérales;
- Versement de 250 000 \$ en espèces, en actions ordinaires ou une combinaison des deux (au gré de BRW) suivant le dépôt d'une évaluation économique préliminaire.
- BRW accordera une redevance de 2 % NSR, dont la moitié (1 %) de la redevance NSR peut être rachetée par BRW pour la somme de 1 000 000 \$.

Exploration Brunswick inc.

Notes aux états financiers consolidés

Pour les exercices terminés les 31 décembre 2022 et 2021 (en dollars canadiens)

24. ÉVÈNEMENTS SUBSÉQUENTS (suite)

Financements

- Le 9 mars 2023, la Société a clôturé un placement privé par voie de prise ferme (« le financement de mars ») pour un produit brut global de 7 500 001 \$. Dans le cadre du financement de mars, la Société a vendu 8 823 530 unités au prix de 0,85 \$ par unité. Chaque unité se compose d'une action ordinaire et d'un demi-bon de souscription conférant au porteur le droit d'acquérir une action ordinaire au prix de 1,25 \$ à tout moment au plus tard le 9 mars 2026.

En contrepartie de leurs services en lien avec le financement de mars, les preneurs fermes ont reçu des commissions en espèces d'un montant global équivalant à 6 % du produit brut amassé et 264 705 bons de souscription de courtage (chacun, un « bon de souscription de courtage »). Chaque bon de souscription de courtage conférera au porteur le droit d'acquérir une action ordinaire au prix de 0,85 \$ à tout moment au plus tard le 9 mars 2026.

- Le 24 mars 2023, la Société a clôturé la première tranche d'un placement privé sans intermédiaire pour un produit brut global de 1 493 701 \$, consistant en l'émission de 1 757 295 unités au prix de 0,85 \$ par unité (la « première placement »). Chaque unité se compose d'une action ordinaire et d'un demi-bon de souscription. Chaque bon de souscription permet à son détenteur d'acquérir une action ordinaire au prix de 1,25 \$ pour une période de 36 mois suivant la date de clôture du première placement. En lien avec le première placement, BRW a payé des commissions en espèces de 12 750 \$ et a émis 7 500 bons de souscription de rémunération (chacun, un « bon de souscription de rémunération »). Chaque bon de souscription de rémunération conférera au porteur le droit d'acquérir une action ordinaire au prix de 0,85 \$ à tout moment au plus tard le 24 mars 2026.
- 31 mars 2023, la Société a clôturé la deuxième tranche d'un placement privé sans intermédiaire pour un produit brut global de 587 500 \$, consistant en l'émission de 691 177 unités au prix de 0,85 \$ par unité (la « deuxième placement »). Chaque unité se compose d'une action ordinaire et d'un demi-bon de souscription. Chaque bon de souscription permet à son détenteur d'acquérir une action ordinaire au prix de 1,25 \$ pour une période de 36 mois suivant la date de clôture du deuxième placement. En lien avec le première placement, BRW a payé des commissions en espèces de 5 100 \$.

Autres

Le 20 avril 2023, les actions ordinaires de BRW se négocient sur l'OTCQB Venture Market, un marché américain exploité par OTC Markets Group Inc. à New York, sous le symbole « BRW XF ».

Le 25 avril 2023, BRW a octroyé d'options d'achat d'actions incitatives à certains administrateurs, dirigeants, employés clés et consultants clés pour acheter jusqu'à un total de 2 250 000 actions ordinaires. Les attributions sont soumises à une période d'acquisition de trois ans et à une durée de cinq ans, à un prix d'exercice de 0,83 \$ par action ordinaire.